



PREMIER MINISTRE

ÉGALITÉ ET CITOYENNETÉ : la République en actes

Réunion interministérielle du 6 mars 2015

Pour plus d'informations : www.gouvernement.fr

SOMMAIRE

Éditop.5

Présentation des mesures

Vivre dans la Républiquep.7

Lieux et symboles de la Républiquep.9

La laïcité, cœur battant de la Républiquep.12

La langue de la République est le françaisp.15

La culture et le sport au service de la citoyennetép.20

Les associations au cœur du vivre ensemblep.22

La République pour tousp.23

Poursuivre la lutte contre les inégalités entre femmes et hommesp.25

Combattre les discriminations, toutes les discriminationsp.29

La République numérique prend ses quartiersp.32

La République au quotidienp.37

Habiterp.39

Vivre en sécurité dans l'espace publicp.43

Étudierp.47

Travaillerp.52

Se soignerp.57

Annexep.59

Synthèse des mesuresp.61

EGALITÉ ET CITOYENNETÉ : la République en actes

6 mars 2015

LA PASSION DE LA CITOYENNETÉ ET DE L'ÉGALITÉ

La France fait face à un profond malaise social et démocratique. La France dans son ensemble, pas seulement quelques « quartiers en difficultés » comme on les appelle trop rapidement. Ce malaise a été maintes fois noté, commenté, analysé. Les événements de janvier en ont révélé plus encore l'intensité.

Pour une majorité de nos concitoyens, la République est devenue souvent une illusion.

Etre comme assigné à son lieu de résidence ; se sentir bloqué, entravé dans ses projets ; être condamné à la précarité des petits boulots ; voir l'échec scolaire de son enfant sans pouvoir l'aider ; se dire que son propre destin est joué d'avance : voilà ce que vivent des habitants, dans des quartiers, en périphérie des grandes villes, mais aussi dans les territoires ruraux ou dans les Outre-mer.

À ce malaise social s'ajoute un malaise démocratique : l'abstention toujours croissante, la crise de confiance entre les Français et leurs institutions, entre les Français et leurs élus. Il y a plus largement une crise de la représentation, qui touche tous les corps intermédiaires.

Ce malaise démocratique, c'est aussi une société qui se divise, des individus qui ont perdu le sens de la vie en collectivité, de la communauté nationale.

Nous avons tous des exemples en tête : les incivilités récurrentes dans l'espace public ; les petits défis quotidiens lancés à l'autorité des parents, des enseignants, des forces de l'ordre ; les trafics, la délinquance, l'économie souterraine, tous ces ordres qui voudraient se substituer à l'ordre républicain, pourtant le seul possible.

Il y a la violence, celle des actes, et celle des mots – qui ne doit jamais être sous-estimée. Le racisme, l'antisémitisme, les actes antimusulmans, antichrétiens, l'intolérance, la haine de l'autre ne cessent d'augmenter. Ce sont des signaux incontestables que quelque chose ne va plus, que des interdits tombent, que des repères se brouillent.

Il y a aussi ce sentiment terrible, ravageur du « deux poids, deux mesures ». Beaucoup pensent que les règles ne s'appliquent pas à tous de la même manière, que certains peuvent, par exemple, échapper à l'impôt sans être inquiétés. Beaucoup, à tort ou à raison, ont le sentiment que ce sont toujours les mêmes qui sont protégés et toujours les mêmes qui sont montrés du doigt, qui subissent sans rien pouvoir dire.

Il y a, enfin – surtout – ce principe fondamental, clef de voûte de notre cohésion, qui n'est pas toujours bien compris : la laïcité, que certains vivent comme une attaque à leur liberté religieuse, à leur liberté de croire ou de ne pas croire. Alors que la laïcité, justement, protège cette liberté et permet à chacun de trouver sa place dans notre Nation. Petit à petit, sous nos yeux, la laïcité est contestée. Et c'est alors, ne nous y trompons pas, tout le modèle républicain qui est menacé.

Face à ce constat, certains avancent leurs solutions dangereuses, car en rupture totale avec nos valeurs, notre modèle social. Notre héritage.

Bien sûr, il faut changer, repenser radicalement nos façons d'agir, nos politiques publiques. Repenser aussi l'organisation de l'État sur le terrain. Mais la solution, ce n'est pas de rompre avec ce que nous sommes. La réponse est là, évidente : la République. Une République ferme et bienveillante, forte et généreuse, qui ne doit pas être une somme de belles promesses, mais une série de réalisations concrètes.

La solution, c'est une République en actes, qui agit en repartant de l'essentiel :

- ▶ la citoyenneté, c'est l'appartenance à une communauté de destin, et l'adhésion à des valeurs partagées ;
- ▶ l'égalité, ce sont les mêmes opportunités données à chacun, et les mêmes règles qui s'imposent à tous.

Beaucoup a déjà été fait depuis 2012. En matière de sécurité, de logement, de laïcité, d'égalité femmes/hommes, de sécurisation des parcours professionnels, d'accès au marché du travail, notamment pour les jeunes. Nous avons également engagé la refondation de notre École, renforcé la transparence dans notre vie publique, une condition essentielle du retour de la confiance de nos concitoyens.

Et nous devons poursuivre ces efforts, les amplifier, aller encore plus loin, en sachant bien que ces actions impliquent des temps longs, demandent de la persévérance, de l'opiniâtreté. Il n'y a pas que les questions de moyens. Il y a aussi la question de la volonté.

Aller plus loin, c'est casser les logiques de la ségrégation avec une autre répartition de l'habitat. C'est agir pour l'éducation, pour la mixité à l'école, lutter contre les discriminations, agir pour la santé, la sécurité. En somme, promouvoir l'égalité.

Aller plus loin, c'est rappeler avec force ce qui fait notre socle commun, ce qui fonde la citoyenneté : la langue, la culture, le sport, la laïcité.

Aller plus loin, c'est encourager les initiatives, le mouvement, en nous appuyant sur les énergies associatives, citoyennes qu'il faut mieux soutenir, en renforçant le dynamisme économique, participatif, notamment grâce aux potentiels énormes du numérique.

Aller plus loin, faire vivre l'égalité, renforcer la citoyenneté, c'est chercher sans répit, sans fausses excuses, à nous hisser à la hauteur des exigences des Français. C'est porter toujours plus haut nos ambitions.

VIVRE DANS LA RÉPUBLIQUE

LIEUX ET SYMBOLES DE LA RÉPUBLIQUE

Contexte

L'épreuve des attentats de janvier 2015 a révélé l'urgence de se retrouver autour de la notion de République. Bien plus qu'une forme d'organisation du pouvoir, la République est, en France, un ensemble de principes, de valeurs, de lieux et de symboles qui renvoient à notre histoire contemporaine. Les faire connaître, les partager, les célébrer sont autant d'actes d'adhésion qu'il faut préparer dès l'école, afin que les futurs citoyens puissent devenir des acteurs engagés le moment venu, à travers le service civique, la réserve citoyenne ou le bénévolat associatif.

I. L'école

Contexte

L'École peine aujourd'hui à assurer les missions que la République lui a confiées, transmettre des connaissances et être un creuset de la citoyenneté et à susciter la confiance des élèves et des familles. Pour autant, l'École n'est ni seule responsable, ni en mesure de relever seule ces défis. Elle doit compter sur l'appui de tous les partenaires : parents d'élèves, collectivités territoriales, acteurs du monde associatif, d'éducation populaire et du monde économique. Le rôle et la place de l'École dans la République sont inséparables de sa capacité à faire vivre et à transmettre les valeurs de la République dont la laïcité et la citoyenneté.

Mesure : Le parcours citoyen de l'école élémentaire à la terminale

Enjeux

La ministre de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche a engagé à travers la « Grande mobilisation de l'école pour les valeurs de la République », une démarche globale pour mettre la laïcité et la transmission des valeurs républicaines au cœur de la mobilisation de l'école, pour développer la citoyenneté et la culture de l'engagement avec tous les partenaires de l'école et pour combattre les inégalités, sociales et territoriales et renforcer le sentiment d'appartenance à la République.

Mesure

Le parcours citoyen sera articulé autour d'un nouvel enseignement moral et civique dans toutes les classes de l'école élémentaire à la classe de terminale, et dans toutes les voies du lycée d'enseignement général et technologique et du lycée professionnel. Il sera accompagné par une éducation aux médias et à l'information prenant pleinement en compte les enjeux du numérique et de ses usages. Dans l'enseignement agricole, cette éducation aux médias et à l'information sera renforcée dans le cadre de l'éducation socioculturelle. Un média – radio, journal, blog ou plate-forme collaborative en ligne – sera mis en place dans chaque collège et dans chaque lycée. L'enseignement aux élèves du jugement, de l'argumentation et du débat dans les classes sera renforcé, dès l'école élémentaire.

Pour les élèves de l'enseignement professionnel et les apprentis, leurs parcours de formation intégreront des ateliers débats dans le cadre de l'enseignement moral et civique, des activités sociales et civiques dans l'entreprise où se déroulent les périodes de formation en milieu professionnel et les périodes d'alternance ; l'engagement associatif et l'implication dans les organisations associatives professionnelles. Les mesures seront effectives à la rentrée 2015. Le parcours citoyen sera évalué à la fin de la scolarité obligatoire selon des modalités qui seront définies au printemps 2015.

Ce parcours pourra se poursuivre au-delà du cadre scolaire dans une articulation avec la Journée de Défense Citoyenne, le Service Civique, la mise en œuvre des réserves citoyennes et le développement du bénévolat associatif.

II. L'engagement citoyen

Contexte

L'engagement citoyen se construit dans un parcours tout au long de la vie. Le 11 janvier a montré une grande volonté de mobilisation de toute la société française autour des valeurs qui nous rassemblent. Cette énergie, cette volonté d'engagement, de transmission, est un formidable réservoir de richesse pour le pays.

Mesure n°1 : Un droit universel au service civique

Enjeux

Les jeunes peuvent également être directement acteurs de leur citoyenneté, à travers l'engagement. Pour eux, le service civique est à la fois un engagement et une expérience de vie supplémentaire dans leur parcours citoyen. Aujourd'hui, toutes les demandes ne sont pas satisfaites. Il est donc nécessaire de lever ce frein, en déployant des missions de qualité permettant à ces jeunes de se mettre au service de l'intérêt général.

Mesure

Tout jeune qui le souhaite pourra accéder à une mission en service civique. La formation des jeunes en service civique sera renforcée en matière de citoyenneté, laïcité et lutte contre le racisme et l'antisémitisme. Il s'agira également de simplifier, harmoniser et rendre accessible le volontariat à l'international.

Calendrier

À compter du 1^{er} juin, toutes les demandes seront prises en compte et traitées. La montée en charge du dispositif devra être achevée en 2016.

Mesure n°2 : La réserve citoyenne

Enjeux

Il importe de renforcer la cohésion nationale et permettre à davantage de citoyens, de toutes générations, de s'engager activement au service de l'intérêt général.

Mesure

Une réserve citoyenne sera créée dans l'ensemble des champs de la vie publique, sur le modèle de ce qui existe au ministère de la Défense. La réserve citoyenne permettra aux citoyens de s'impliquer auprès des grands services publics pour davantage de cohésion, d'accessibilité, de solidarité. Le ministère de l'Éducation nationale a d'ores et déjà commencé la mise en place d'une réserve citoyenne d'appui aux écoles et aux établissements scolaires. Elle permettra aux enseignants de faire appel à des intervenants extérieurs dans leurs classes pour illustrer leur enseignement dans l'un des champs d'expertise définis par le ministère. La généralisation à l'ensemble des champs de la vie publique, de la santé à la justice, de l'emploi, à l'environnement et, au numérique, se fera avec la création de réserves citoyennes interministérielles d'ici la fin de l'année. Aujourd'hui, la France peut déjà compter sur des millions de bénévoles qui font la richesse de son tissu associatif.

Calendrier

Une préinscription en ligne est déjà possible sur www.lareservecitoyenne.fr (près de 3 000 préinscriptions déjà enregistrées).

III. Les rites républicains

Contexte

La possibilité de « se sentir appartenir », de se « sentir partie prenante », la fierté de faire partie d'une communauté de valeurs et de principes partagés, le sentiment d'être légitimement chez soi au sens républicain du terme, c'est-à-dire de ne fermer la porte à personne, sans exiger de chacun qu'il renonce à être lui-même, tout cela ne se décrète pas mais s'organise. Nous avons probablement trop délaissé cette dimension symbolique. Il est essentiel de faciliter la compréhension et la célébration des rites et symboles de la République (hymne national, drapeau, devise) par l'ensemble des Français.

Mesure : Soutenir et encourager l'organisation de cérémonies d'accueil dans la nationalité et la citoyenneté

Enjeux

L'accès à la nationalité française ou à la citoyenneté au moment de la majorité confère à une personne la plénitude des droits et des devoirs du citoyen, sans que cela ne soit toujours reconnu d'une manière particulière ni que les nouveaux citoyens soient symboliquement accueillis.

Mesure

Multiplier les cérémonies de naturalisation et les ouvrir au public (avec la participation, par exemple, des élèves des établissements d'enseignement secondaire) : inciter les communes à organiser des cérémonies d'accueil dans la majorité des jeunes de 18 ans, sur le même modèle des cérémonies de naturalisation. La carte électorale pourra être remise lors de cette cérémonie.

Calendrier

Dès 2015.

LA LAÏCITÉ, CŒUR BATTANT DE LA RÉPUBLIQUE

Contexte

La laïcité est un principe de liberté et de respect, qui se confond avec l'histoire de la République. Une République qui se fonde, non sur des bases culturelles ou ethniques, mais sur des fondements strictement politiques. Elle n'est pas une conviction que l'on respecterait selon son bon vouloir, ni un dogme qui imposerait à tous une même vision du monde. Au contraire, elle est un principe régulateur, qui transcende les convictions et les croyances de chacun, un cadre qui nous permet de vivre en bonne intelligence les uns avec les autres.

La laïcité est un principe juridique, qui régit l'organisation de l'État dans ses rapports avec les différents cultes. Si elle impose à l'État et à ses agents une obligation de neutralité dans l'exécution du service public, pour autant elle ne traduit pas une hostilité à l'égard du fait religieux. Surtout, la laïcité garantit à chacun la liberté de conscience et le libre exercice des cultes, de même qu'elle garantit l'égalité des droits entre citoyens, quelles que soient leurs convictions ou leurs croyances. Tels étaient les objectifs de la loi de séparation des Églises et de l'État, adoptée en 1905. Nous devons aujourd'hui raffermir et promouvoir le principe de laïcité, qui nous protège de toutes les intolérances. Un travail de pédagogie de la laïcité est plus que jamais nécessaire.

Mesure n°1 : Mettre la laïcité et la transmission des valeurs républicaines au cœur de la mobilisation de l'école

Enjeux

Le rôle et la place de l'École dans la République sont inséparables de sa capacité à faire vivre et à transmettre la laïcité et les valeurs de la République. L'École doit être, et sera en première ligne, avec fermeté, discernement et pédagogie, pour répondre au défi républicain, parce que c'est son identité et sa mission profonde.

Mesure

Un plan exceptionnel de formation des enseignants et des personnels d'éducation sera mis en œuvre, en mobilisant les écoles supérieures du professorat et de l'éducation, pour les aider à aborder avec les élèves les questions relatives à la citoyenneté (française et européenne), à la laïcité, à la lutte contre les préjugés et discriminations. Ces thématiques feront l'objet d'une évaluation systématique dans les concours de recrutement. De nouvelles ressources pédagogiques seront mises à la disposition des équipes éducatives à cette fin. Dans le champ de l'enseignement agricole, l'école nationale de formation agronomique sera mobilisée pour la formation continue des enseignants.

Calendrier

Avant la fin de l'année scolaire.

Mesure n°2 : Réaffirmer la laïcité comme une valeur fondamentale de la fonction publique

Enjeux

Le principe de laïcité impose une stricte neutralité dans les services publics. Cette valeur fondamentale de la fonction publique suppose une rigueur particulière, qu'un fonctionnaire soit ou non en contact avec le public. Face aux incompréhensions qui subsistent, il est nécessaire de réaffirmer, dès l'entrée dans la fonction publique, le caractère universel et intangible de ce principe.

Mesure

Le principe de laïcité sera consacré dans le statut général comme valeur fondamentale de la fonction publique. Le projet de loi relatif à la déontologie des fonctionnaires sera amendé afin que le statut des fonctionnaires énonce clairement que la manifestation de ses croyances et convictions religieuses par un agent public dans le cadre du service public constitue un manquement à ses obligations. Le statut consacrera également le principe de neutralité, qui impose à tout agent public de traiter à égalité tous les usagers, quelles que soient leurs convictions ou croyances, dans le cadre des lois de la République.

À l'entrée dans la fonction publique, chaque agent public devra signer l'engagement de respecter ces valeurs. Une charte explicative adaptée aux missions de l'agent lui sera remise pour rappeler que tout manquement expose à une sanction. L'ensemble des agents publics recevra une formation générale et opérationnelle aux valeurs de laïcité dans le cadre de leur formation initiale ou par la formation continue.

À compter du 1^{er} juillet 2015, dans chaque administration, au sein des services en contact avec le public, des « chartes de la laïcité dans le service » adaptées aux missions rappelleront les principes applicables aux usagers et les réflexes pratiques en cas de difficulté : pratiques de médiation, modalités de signalement, recours à une « cellule », à un déontologue.

Un appui opérationnel sera offert aux agents en relation avec les usagers pour les aider à régler les litiges liés à l'application du principe de laïcité, en lien avec le réseau des référents. L'observatoire de la laïcité sera chargé de rendre un avis et des préconisations opérationnelles pour traiter les cas récurrents.

Calendrier

Au cours de l'année 2015 par voie d'instructions ou de circulaires.

Mesure n°3 : Créer un réseau régional de référents de la laïcité

Enjeux

La laïcité est mal connue ; son sens réel et les règles qui en découlent ne sont pas toujours bien comprises. Bien souvent, les litiges qui peuvent naître de l'affirmation de ses croyances ou de ses préférences pourraient être réglés en rappelant ce que disent les textes et les adaptations qu'ils autorisent.

Mesure

Des « cellules de conseil et d'expertise » seront mises en place au niveau de chaque grande région. Elles travailleront en lien avec l'Observatoire de la laïcité, en s'appuyant sur les réseaux et les référents existants dans les différentes administrations et leurs membres recevront une formation approfondie en matière de laïcité.

Ces cellules pourront être saisies par les responsables publics souhaitant recevoir un appui, notamment afin de faciliter le recours à la médiation au sein de leur structure.

La mobilisation des acteurs locaux et en particulier des élus est au cœur de la mise en œuvre effective du principe de laïcité. Le Gouvernement s'appuiera notamment sur les travaux engagés par l'Association des maires de France.

Calendrier

D'ici à l'été 2015 par voie d'instructions ou de circulaires.

Mesure n°4 : Faire connaître la laïcité dans le monde de l'entreprise

Enjeux

La liberté de conscience, de croire ou de ne pas croire relève des libertés fondamentales de l'individu, qui sont également garanties dans l'entreprise. Pour autant l'expression de la liberté religieuse n'y est pas absolue. L'employeur peut, comme pour d'autres libertés individuelles, en restreindre l'exercice, par le biais du règlement intérieur ou du contrat de travail, si sa décision est justifiée par la nature des tâches à accomplir et proportionnée au but recherché : considérations de sécurité au travail (par exemple l'incompatibilité entre le port d'un signe et celui d'un équipement obligatoire de protection, risques mécaniques ou chimiques accrus par le port d'un signe), impératifs de santé ou d'hygiène sanitaire, par exemple. La Cour de cassation admet également qu'une clause du règlement intérieur impose la neutralité religieuse aux salariés au regard de l'activité spécifique de l'établissement (arrêt « Babyloup » du 25 juin 2014).

S'il n'est donc pas nécessaire de modifier la loi qui permet de répondre aux questions de principe posées par l'exercice de la liberté religieuse dans l'entreprise, les employeurs peuvent se trouver confrontés à des situations qui réclament une appréciation fine de ce qu'il est possible de faire ou non et l'application des critères définis par la jurisprudence n'est pas toujours simple pour les employeurs et les salariés.

Mesure

Afin de mieux outiller les employeurs, les salariés et leurs représentants, le ministère du Travail est chargé d'élaborer et de diffuser, en concertation avec les partenaires sociaux, un guide pratique sur la laïcité dans l'entreprise. Ce guide devra fournir des réponses précises et opérationnelles aux questions posées régulièrement par l'application du principe de laïcité dans l'entreprise.

Calendrier

Ce guide fera l'objet d'une refonte et d'une diffusion pour la rentrée 2015 et sera mis à la disposition des employeurs sur le site internet du ministère du Travail.

LA LANGUE DE LA RÉPUBLIQUE EST LE FRANÇAIS

Contexte

Langue maternelle pour les uns, du pays d'accueil pour d'autres, la langue française est l'un de nos biens communs les plus précieux, celui qui permet l'échange et la communication entre tous « Langue de la République » en vertu de la Constitution, elle est un élément fondamental de l'identité et du patrimoine de la France. Elle est la langue de l'enseignement, du travail, des échanges et des services publics. La vitalité artistique de notre pays, ses formes littéraires écrites et parlées, mais aussi l'art de la conversation, de la rhétorique, du débat d'idées, de l'argumentation, sont des composantes de notre culture commune et sont d'autant plus riches que notre langue, le français, est maîtrisée. Les inégalités face la maîtrise de la langue contribuent à creuser davantage les écarts dans les trajectoires individuelles, aux plans social, culturel et professionnel. Or l'analphabétisme comme l'illettrisme persistent dans notre pays. Les actions conduites à ce jour manquent de lisibilité et d'efficacité. Il est impératif de rebâtir une véritable politique linguistique cohérente et capable de prendre en compte la grande diversité des besoins.

I. À l'école d'abord

Mesure n°1 : Renforcer l'apprentissage en maternelle et à l'école primaire

Enjeux

C'est d'abord à l'école que tous les enfants de la République doivent se sentir pleinement chez eux dans la langue française ce qui implique d'améliorer l'efficacité des systèmes d'apprentissage et de transmission de la langue. Parmi les enseignements dispensés à l'école, le français n'est pas une discipline comme une autre : il fait partie du socle commun de connaissances, de compétences et de culture générale que tout Français est censé avoir acquis à l'issue de sa scolarité. Pourtant, on constate un recul des compétences acquises en langue française aux différentes étapes du parcours scolaire : 12% des élèves de CM2 ne maîtrisent pas les compétences de base attendues en français à cet âge ; 25% des élèves de 3^e ne maîtrisent pas les compétences de base attendues en français.

Mesures

1/ La mise en place de nouveaux programmes

De nouveaux programmes pour la maternelle et l'école élémentaire permettront d'améliorer l'apprentissage de la langue. La maternelle sera organisée sur un cycle unique et portera deux ambitions essentielles : elle préparera progressivement les enfants aux apprentissages qui seront dispensés à l'école élémentaire, en respectant le rythme de chacun ; elle participera, dès le plus jeune âge, à la réduction des inégalités, en particulier en matière de langage.

Calendrier

Nouveaux programmes de maternelle (rentrée 2015) et d'école élémentaire (rentrée 2016).

2/ Une évaluation du niveau des élèves en français en début du CE2

Une évaluation du niveau des élèves en français permettra aux équipes pédagogiques d'identifier les difficultés et de mettre en place une réponse adaptée aux besoins de chaque enfant. À cette fin, des outils d'évaluation standardisés seront mis à disposition des équipes pédagogiques.

3/ Une meilleure exploitation des travaux des chercheurs

La recherche sera mise au service de l'amélioration de l'acquisition du langage dès la petite enfance afin de conduire tous les élèves à un premier niveau de maîtrise de la lecture et de l'écriture à la fin du CE2.

Calendrier

Rentrée 2015.

Mesure n°2 : Mieux accompagner la scolarité des enfants nouvellement arrivés en France

Enjeux

Tous les enfants nouvellement arrivés en France doivent accéder à la maîtrise du français pour réussir leur scolarité. Cela suppose d'améliorer leur prise en charge par l'école et de mieux impliquer les familles.

Mesure

Faciliter les apprentissages des élèves allophones nouvellement arrivés en France par un enseignement spécifique du français langue seconde et par la mise en place de dispositifs d'inclusion scolaire. Les moyens du dispositif « Ouvrir l'École aux Parents pour la réussite des enfants » seront renforcés pour donner aux parents étrangers allophones les moyens d'aider leurs enfants dans leur scolarité, par une meilleure connaissance de l'institution scolaire, des droits et des devoirs des élèves et des parents, un apprentissage de la langue française et une meilleure compréhension des principes, des valeurs et des usages de la société française, pour une meilleure intégration. Un cofinancement du ministère de l'Éducation nationale et du ministère de l'Intérieur sera prévu pour renforcer le dispositif.

Calendrier

2015.

Mesure n°3 : Valoriser la langue française comme composante de notre culture commune

Enjeux

La langue est partagée. Au-delà de l'instrument de communication qu'elle représente, elle propose un rapport à la fois singulier et collectif avec le monde. Ferment de la culture, ciment d'une société, d'autant plus dans notre pays où la construction de la nation s'est historiquement accompagnée d'une unification linguistique, le français est le véhicule du « Vivre ensemble à la française ».

Mesure

Lancer un appel à projet national, au 1^{er} semestre 2015, en faveur de la démocratisation de l'accès à la culture en faveur des projets d'éducation artistique et culturelle autour de la langue française sous toutes ses formes : lectures publiques, contes, slam, création participative, etc.

Calendrier

Mai 2015.

Mesure n°4 : Renégocier les accords portant sur les enseignements de langue et culture d'origine ELCO

Enjeux

Introduits au départ comme « aide linguistique » au retour au pays des enfants de migrants, les enseignements de langue et culture d'origine (ELCO) connaissent, depuis, une évolution paradoxale et ne contribuent pas à l'intégration des enfants descendants de migrants dans la société française.

Mesure

Engager avec les pays concernés un réexamen des accords ELCO, sur la base d'un diagnostic objectif de leur impact, de leur valeur ajoutée et de leur contrôle afin de réinscrire l'enseignement des langues dans le cadre d'une valorisation des langues à forte diffusion internationale (l'arabe, le portugais, le chinois), dans le cadre d'une offre de langues accessible à tous, dans l'enseignement secondaire et supérieur.

Calendrier

2015.

II. À destination des immigrés primo-arrivants et des candidats à la naturalisation

Mesure n°1 : Renforcer les dispositifs de maîtrise de la langue française destinés aux immigrés adultes primo-arrivants (moins de 5 ans de présence en France)

Enjeux

Parce que la maîtrise du français est la condition de l'épanouissement personnel, de l'insertion sociale et professionnelle, de l'accès au savoir et à la culture, les politiques de l'immigration doivent faire de l'intégration linguistique des nouveaux immigrés une priorité : premier facteur d'incompréhension de la société française et des principes et valeurs qu'elle défend, la non maîtrise de la langue peut être aussi un facteur d'exclusion.

Mesure

Proposer un parcours de formation linguistique à chaque nouvel arrivant. Ce parcours doit aboutir :

- à un niveau d'initiation ou de découverte (niveau A1 du cadre européen de référence), au terme de la première année.
- à un niveau intermédiaire de capacité de conversation simple (niveau A2 du cadre européen de référence) au terme de cinq années.

Calendrier

Piloté par le ministère de l'Intérieur ce projet sera mis en œuvre en septembre 2015. Par ailleurs, le projet de loi « droit des étrangers en France » prochainement débattu au Parlement, prévoit que la délivrance de certains titres de séjour pluriannuels (titres de séjour, carte de résident) soit conditionnée à une maîtrise renforcée de la langue française.

Mesure n°2 : Renforcer la formation linguistique des candidats à la naturalisation

Enjeux

L'accès à la nationalité suppose la maîtrise de la langue française à un niveau permettant d'être autonome et de s'exprimer avec clarté et aisance (niveau B1 du cadre de référence européen).

Mesure

Préparer les candidats à la naturalisation en organisant une formation linguistique adaptée et accessible.

Calendrier

Pilotée par le ministère de l'Intérieur (Direction générale des étrangers en France – Office français d'immigration et d'intégration), cette mesure est en cours.

III. À destination de tous les adultes, femmes et hommes, français ou immigrés installés en France depuis longue date

Mesure : Lancer une mission de préfiguration d'une agence de la langue française en France

Enjeux

Différentes formes de formation ou de maîtrise de la langue existent et visent souvent des publics spécifiques. Mais elles ne garantissent ni la capacité de toucher l'ensemble des personnes concernées, ni la continuité de l'apprentissage dans le temps, ni souvent l'évaluation de la qualité des formations proposées. Ces constats impliquent que des solutions nouvelles et globales pour lutter contre l'illettrisme et l'analphabétisme soient proposées par l'État en articulation avec les collectivités, les organismes collecteurs et les partenaires sociaux.

Mesure

À partir des dispositifs et programmes existants, il s'agira de recréer les conditions qui permettront de :

- 1/ Animer et coordonner la mise en place de plans territoriaux pour la langue française, entre les différents services publics de l'État, les collectivités locales (régions à titre principal mais aussi départements et communes compte tenu de leurs initiatives), afin de constituer le diagnostic territorial des offres existantes, la priorisation des efforts supplémentaires à engager ou des coordinations à mettre en œuvre et les évaluations nécessaires.
- 2/ Garantir la professionnalisation et s'assurer du financement des acteurs associatifs et opérateurs locaux œuvrant dans ce domaine (réseaux actuellement en responsabilité : Pôle emploi, employeurs, conseils régionaux).
- 3/ Veiller à la cohérence et la continuité des offres de formation et d'appropriation de la langue française pour le public adulte ou sorti du système scolaire : fonction ressources des offres de formation existantes et des acteurs concernés, référentiel de compétences ; méthode d'évaluation ; lieu de concertation entre les différents intervenants de l'État, des collectivités et de la société civile.
- 4/ Impulser, au sein de l'ensemble des actions en faveur de l'apprentissage et de la maîtrise du français, des programmes de valorisation de la langue française en articulation étroite avec le ministère de la Culture et l'ensemble des acteurs nationaux et locaux (collectivités, établissements culturels, associations...).
- 5/ Contribuer à l'évaluation de la politique nationale de maîtrise et de valorisation de la langue française en France.

Calendrier

2015.

LA CULTURE ET LE SPORT AU SERVICE DE LA CITOYENNETÉ

Contexte

Les événements tragiques qui ont frappé la France en janvier appellent des réponses politiques fortes pour restaurer un socle commun de valeurs dans une société fragmentée. La culture et le sport peuvent contribuer à porter les valeurs qui doivent fonder notre société : respect, altérité, laïcité... et permettre de lutter contre les inégalités sociales, l'exclusion d'une partie de la population, l'idéologie de la haine, l'absence de reconnaissance. La culture permet de découvrir ses émotions, d'avoir accès au sensible, de vivre des expériences collectives, de débattre. Le sport est un formidable outil éducatif, un outil indéniable de mixité sociale, porteur de valeurs. En outre, les événements sportifs, dont les sportifs eux-mêmes sont les ambassadeurs, sont autant d'opportunités de mettre en valeur une identité commune autour de rassemblements populaires.

Mesure n°1 : Mobiliser les établissements culturels et audiovisuels pour aller à la rencontre des publics les plus éloignés de la culture

Enjeux

Les établissements culturels sont investis d'une responsabilité en matière de démocratisation et d'accès de tous les publics à la culture. La priorité gouvernementale en faveur de l'éducation artistique et culturelle portée depuis 2012 s'est traduite par une mobilisation renouvelée en faveur de cet impératif. L'enjeu est tout à la fois de généraliser l'ouverture de la culture à tous les publics et de concentrer les efforts sur les publics les plus éloignés ou les zones géographiques les moins couvertes.

Mesures

1/ Sous l'égide du ministère de la Culture est posé l'objectif « pas un contrat de ville sans un établissement culturel ou un acteur de l'audiovisuel ». Il consiste à prévoir l'action d'une structure culturelle ou d'une antenne de l'audiovisuel public (réseaux territoriaux de France Télévision ou de Radio France) dans chacun des territoires couvert par des contrats de ville.

Le développement de l'action territoriale des établissements culturels pourra s'appuyer sur le recours au service civique ou au bénévolat. La mission Vivre Ensemble, assurant la passerelle entre les établissements culturels et les acteurs du champ social ou de la politique de la ville, pourra être déclinée dans l'ensemble des régions.

2/ Des actions d'éducation artistique et culturelle portant sur les pratiques artistiques collectives seront développées en particulier au travers de la valorisation des pratiques collectives (chant, théâtre, musique, danse, etc.). Elles seront notamment ciblées sur les quartiers de la politique de la ville et les zones délaissées. Ces actions seront sélectionnées par un appel à projet national, qui comprendra aussi la valorisation de la langue française par la culture.

3/ Le cinéma étant l'art le plus populaire, en particulier chez les jeunes, les droits de 10 films sélectionnés pour les valeurs et les qualités qu'ils expriment seront achetés et offerts aux écoles et collèges accompagnés d'un document pédagogique.

Calendrier

Courant 2015.

Mesure n°2 : Soutenir les médias de proximité

Enjeux

L'émergence de médias de proximité, quel que soit leur support est un enjeu de société et participe à la dynamisation des territoires. Ces médias de proximité sont plus à même de toucher les jeunes ; ils sont souvent fondés sur la participation et l'implication des habitants du territoire concerné. Ils se développent sur les supports numériques.

Mesures

- 1/ Le fonds de soutien à projets pour les médias de proximité (journaux de quartier, web tv associatives, radio associatives) sera activé et doté d'1M€ en 2015.
- 2/ Le fonds de soutien à l'expression radiophonique locale (FSER), qui accompagne déjà 600 radios existantes, sera orienté de manière à encourager les propositions éditoriales innovantes, citoyennes et participatives.
- 3/ Une partie des crédits affectés au soutien à l'innovation de la presse écrite sera utilisée pour le développement d'outils de médiation et d'éducation aux médias.
- 4/ Un fonds de soutien pérenne aux médias de proximité, quel que soit leur support et s'inspirant de la philosophie du FSER pour les radios associatives, sera mis à l'étude.

Calendrier

Courant 2015.

Mesure n°3 : Programme « citoyens du sport »

Enjeux

Il faut permettre l'accès des jeunes qui en sont le plus éloignés à la pratique sportive. L'objectif est de promouvoir l'activité physique et sportive régulière encadrée, au sein des clubs sportifs, dans une démarche éducative qui favorise la mixité sociale et de genre. Le programme fera l'objet d'une démarche concertée avec le mouvement sportif et les collectivités locales.

Mesures

- 1/ Soutenir l'offre d'équipements sportifs de proximité dans les territoires carencés. La réorientation des objectifs du CNDS sera présentée au Conseil d'administration de la semaine prochaine.
- 2/ Les fédérations sportives s'engagent : elles déclinent jusqu'au club local une politique de sport citoyen par une formation des acteurs du sport. Elles se mobilisent pour aller à la rencontre des jeunes, filles et garçons, dans les territoires pour qu'ils puissent pratiquer un sport.
- 3/ Le plan "apprendre à nager" sera déployé par des investissements prioritaires du CNDS sur les piscines et par la promotion de l'apprentissage du savoir nager

Calendrier

2015 - 2017.

LES ASSOCIATIONS AU CŒUR DU VIVRE ENSEMBLE

Enjeux

Depuis mi-janvier, les associations engagées auprès de la jeunesse et dans les champs politique de la ville, éducation populaire, sport, lutte contre le racisme et l'antisémitisme, ont été réunies au niveau national et dans chaque département par les préfets pour remobiliser autour des valeurs de la République et de la citoyenneté. Ces démarches convergeront dans une grande réunion nationale au printemps. Il s'agira de mettre en œuvre un «New Deal» avec le mouvement associatif.

Mesure : Une éducation populaire renouvelée pour des citoyens engagés

- 1/ Favoriser le déploiement d'actions d'éducation populaire dans les territoires prioritaires.
- 2/ Soutenir et généraliser la présence des mouvements et actions d'éducation populaire dans les territoires fragiles et assurer la présence des adultes dans l'espace public et auprès des jeunes, à travers le renforcement des adultes-relais, des animateurs, éducateurs, des médiateurs, ainsi que par une revalorisation des parcours professionnels et des formations.
- 3/ Transformer les lieux accueillants du public (centres sociaux, MJC, maison de quartiers...) en « fabriques » d'initiatives citoyennes impliquant les habitants (mutualisation, mise en réseau, échanges de pratiques) et développant l'engagement bénévole.
- 4/ Développer des réponses innovantes notamment à destination des adolescents sur l'éducation à la citoyenneté et aux médias et réseaux sociaux, les valeurs de la République, la mixité sociale... *via* le sport (garantir une pratique sportive encadrée « un club, des éducateurs, des valeurs »), les pratiques culturelles, les démarches d'éducation populaire.
- 5/ Proposer des colos « nouvelles génération » aux enfants et adolescents pour faire l'expérience de la mixité sociale.
- 6/ Faire bénéficier les associations du "choc de simplification" pour apporter visibilité sur leurs financements dans la durée et allègement des procédures, afin de consacrer plus de temps à l'action et moins aux démarches administratives. Soutenir la structuration des associations de proximité, la mise en relation avec des outils d'accompagnement et la mutualisation de leurs moyens d'action au niveau local.

Mobiliser 100 millions d'euros supplémentaires pour conforter les associations de proximité, de l'éducation populaire et du sport (crédits supprimés entre 2008-2012).

Calendrier

2015 - 2016.

LA RÉPUBLIQUE POUR TOUS

POUR SUIVRE LA LUTTE CONTRE LES INÉGALITÉS ENTRE FEMMES ET HOMMES

Contexte

La lutte contre les inégalités femmes/hommes est un levier majeur pour construire une société fondée sur le respect et la solidarité et où les femmes se sentent pleinement citoyennes. Ce constat et cette exigence ont conduit dès 2012 à faire de ce sujet une dimension essentielle de nos politiques publiques. Cette action en faveur de l'égalité entre hommes et femmes a trouvé un premier aboutissement dans la loi du 4 août 2014. Il s'agit désormais de la mettre en œuvre.

Mesure n°1 : Lutter contre les stéréotypes sexistes

Enjeux

La lutte contre les inégalités entre les hommes et les femmes doit désormais se traduire par un refus ferme des stéréotypes sexistes. Ces visions caricaturales des femmes et des hommes les enferment dans des rôles sociaux prédéterminés, sources de tensions et de fractures sociales, personnelles et familiales.

Mesures

La lutte contre les stéréotypes est engagée sur plusieurs fronts.

1/ Dans l'éducation nationale : dès cette année, sera engagé un travail avec le syndicat national des éditeurs afin de définir des orientations communes pour éviter les stéréotypes sexistes dans les manuels scolaires.

Dans le cadre de la « stratégie mathématique » annoncée le 4 décembre 2014, une politique de sensibilisation du Conseil supérieur des programmes et des éditeurs de manuels scolaires à l'égalité femmes/hommes en mathématiques est menée. La valorisation de travaux de mathématiciennes célèbres sera encouragée. Un effort particulier sera porté à l'identification des stéréotypes sexués dans l'écriture des exercices, des examens et concours.

2/ Dans les médias : en application de la loi du 4 août 2014, le Conseil supérieur de l'audiovisuel vient de définir les indicateurs de contrôle de la représentation équilibrée des sexes dans les médias. Le nombre de femmes présentes dans les médias, notamment en qualité d'expertes, devra être augmenté de 20% en deux ans.

3/ Dans le sport : favoriser le développement de la pratique sportive chez les jeunes filles et les jeunes garçons de manière à proposer des activités mixtes pour favoriser une plus grande cohésion sociale et une meilleure compréhension des attentes et capacités de chacun et chacune. Développer les propositions de découvertes sportives pour les jeunes filles notamment dans le cadre des programmes VVV de manière à favoriser de la mixité dans les espaces publics et privés (élargissement des horizons et des possibles).

Calendrier

En cours.

Mesure n°2 : Rendre réelle la parité dans les instances décisionnaires

Enjeux

Si les femmes sont plus de 50% de la population française, leur représentation est encore faible dans les diverses instances de décision.

Mesures

Les actions en faveur de la parité sont en cours de déclinaison dans l'ensemble des sphères de décision.

- 1/ Dans les entreprises et la fonction publique : la loi du 4 août 2014 accélère les obligations de nomination de femmes à des postes d'encadrement dans le secteur privé et public. À partir de 2017, les entreprises de plus de 500 salariés devront compter 40% de femmes dans les conseils d'administration et de surveillance. Et à compter de 2017, les nominations dans les postes de cadres dirigeants devront comprendre 40% de femmes dans la fonction publique.
- 2/ Dans les instances consultatives placées auprès du Premier ministre, des ministres et de la Banque de France, ainsi que dans les caisses de sécurité sociale, les chambres de commerce et d'industrie, les chambres d'agriculture ou les chambres des métiers et de l'artisanat, la présence de 40% de femmes devra être effective lors des prochains renouvellements.
- 3/ Dans la vie politique : dans quelques semaines, comme l'a voulu le Gouvernement, à l'issue des élections départementales de mars 2015, 50% des conseillers seront des femmes (contre 12% actuellement). À l'issue des élections municipales de mars 2014, on compte 40,3% de conseillères municipales et 16% de maires.
- 4/ Dans le champ du sport : les cadres dirigeants devront représenter 25% minimum de chaque sexe, si le sexe le moins représenté parmi les licenciés est inférieur à 25%, et 40% au-delà.

Calendrier

Mise en œuvre en cours de la loi du 4 août 2014.

Mesure n°3 : Mieux partager l'espace public

Enjeux

La place des femmes doit aussi évoluer dans l'espace public. Du fait de comportements sexistes, mais aussi de l'aménagement urbain, les femmes ne trouvent pas toujours leur place dans un espace majoritairement conçu et occupé par les hommes.

Mesure

Un meilleur partage de l'espace public implique d'agir en priorité sur l'espace urbain. Des marches exploratoires de femmes sont expérimentées en partenariat avec 12 villes volontaires situées en quartier politique de la ville. Cette démarche permet d'impliquer les femmes dans l'amélioration de leur sécurité, et contribue à lutter plus efficacement contre les violences dans les espaces publics. Dans le cadre du groupe de travail sur les violences faites aux femmes dans les transports en commun qui réunit le ministère de l'Intérieur, le secrétariat d'État aux Transports, à la Mer et à la Pêche, le secrétariat d'État aux Droits des Femmes, la SNCF, la RATP, l'UTP (Union des Transporteurs Publics et Ferroviaires) et le GART (Groupement des autorités responsables de transport), un cycle de marches exploratoires de femmes sera lancé samedi 7 mars 2015. Ces démarches visent à renforcer la place des femmes dans la démocratie participative locale et à améliorer, par des changements concrets, l'environnement urbain des quartiers comme à lutter contre les facteurs d'insécurité.

Calendrier

Dès à présent et jusqu'en 2017.

Mesure n°4 : lutter contre les impayés de pensions alimentaires

Enjeux

Les pensions alimentaires représentent près de 20% des ressources des familles monoparentales. Pourtant, on estime qu'environ 40% des pensions alimentaires ne sont pas payés ou seulement partiellement payés, contribuant ainsi à accroître le taux de pauvreté des enfants vivant dans ces familles (41,6%) par rapport aux autres enfants (20,6%). Par ailleurs, les familles monoparentales, dont 85% sont composées d'une femme vivant seule avec son ou ses enfants, sont davantage confrontées à la précarité sous toutes ces formes que les autres familles. Lorsque l'ancien conjoint dispose de faibles revenus, la pension alimentaire est logiquement fixée à un faible niveau, parfois de l'ordre de 50€ par enfant, ne permettant pas au parent isolé de faire face aux dépenses d'éducation des enfants.

Mesure

Expérimenter une garantie contre les impayés de pensions alimentaires et instaurer une pension alimentaire minimale garantie.

Dans le cadre de l'expérimentation GIPA (garantie contre les impayés de pensions alimentaires) qui a démarré dans 20 départements le 1^{er} octobre 2014, les freins qui limitent aujourd'hui la capacité des CAF à recouvrer les pensions alimentaires pour les familles monoparentales sont levés : le nombre de mois d'impayés de pensions alimentaires qui peuvent être recouverts au titre de la procédure de paiement direct est porté de 6 à 24 mois ; l'allocation de soutien familial (ASF ; environ 100 euros par mois et par enfant) est versée dès le premier mois d'impayés (et non au bout de deux mois consécutifs, comme le dispose aujourd'hui la loi) ; les caisses expérimentatrices sont autorisées à transmettre au parent isolé les données dont elles disposent sur l'autre parent et qui sont indispensables pour faire fixer la pension (ressources et adresse).

De plus, dans ces départements, est expérimentée la version d'une pension alimentaire minimale garantie de 100 euros par mois et par enfant : lorsque la pension alimentaire, même correctement payée par l'autre parent, est d'un montant inférieur, la CAF vient la compléter pour atteindre 100 euros.

Calendrier

Du 1^{er} octobre 2014 au 1^{er} avril 2016 (l'expérimentation dure 18 mois)

Mesure n°5 : Développer les crèches à vocation d'insertion professionnelle pour faciliter l'emploi des femmes dans les quartiers

Enjeux

Les difficultés pour concilier vie professionnelle et vie familiale pour les parents de jeunes enfants constituent souvent un frein pour accéder à l'emploi ou à la formation. Ce constat est particulièrement prégnant dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville, où la détérioration de la situation de l'emploi est l'une des manifestations principales des inégalités dont souffre la population. Parmi celle-ci, la situation des femmes, dont près de la moitié est en situation d'inactivité, et des familles monoparentales, dont un tiers vit en dessous du seuil de pauvreté, apparaît particulièrement critique. Lever les obstacles multiples auxquels les parents sont confrontés dans leurs parcours d'insertion professionnelle est donc une priorité.

Mesure

renforcer le financement par les Caf dans les quartiers prioritaires des crèches à vocation d'insertion professionnelle pour accompagner les femmes dans leur retour à l'emploi. Ce modèle de crèche est développé en Ile-de-France par une association, l'Institut d'Education et des Pratiques Citoyennes (IEPC). Elle gère six crèches atypiques à vocation d'insertion professionnelle^{[1][1]} : qui accueillent 50% d'enfants issus de familles en insertion, orientées par les travailleurs sociaux de la Caf. L'enfant est accueilli pour une durée de 3 mois renouvelable une fois. La crèche adopte une démarche de contractualisation avec la famille qui accepte d'entrer dans une démarche active d'insertion professionnelle en échange d'une place en crèche. Tous les parents qui pendant cette période de contractualisation consolident leurs parcours d'insertion professionnelle voient l'accueil de leur enfant pérenniser jusqu'à l'entrée à l'école maternelle. Une professionnelle salariée de l'IEPC, disposant de compétences tant de le domaine de la petite enfance que dans l'insertion professionnelle est chargée de l'accompagnement vers l'emploi des familles bénéficiaires du RSA qui fréquentent la crèche. Des entretiens individuels réguliers sont organisés afin de faire un point sur l'avancée des démarches. En 2011, les six crèches ont reçu 320 familles, dont 217 en insertion : 186 ont retrouvé une activité.

Calendrier

Identification des projets avec les partenaires dès maintenant, soutien renforcé jusqu'en 2017.

[1][1] Les Lucioles, 7, rue de l'Abbé Fleury, 95 100 Argenteuil, Arc-en-Ciel : 27, rue du Pont Royal - 92220 Bagneux ;
Pirouette : 6, square des Alpas - 92190 Antony ; Mirabelle : 6, place Léon Blum - 92290 Châtenay-Malabry ;
Caramel : 123, rue de l'Agriculture - 95870 Bezons ; Comme à la Maison : 10bis, rue Victor Hugo - 95140 Garges-lès-Gonesse

COMBATTRE LES DISCRIMINATIONS, TOUTES LES DISCRIMINATIONS

Contexte

La prise de conscience des pratiques de discrimination au travail et dans l'accès aux fonctions publiques est réelle mais insuffisante pour faire changer les pratiques. Plusieurs facteurs expliquent cette difficulté de passer de la prise de conscience aux actes :

- 1/ L'impossibilité de sanctionner ces pratiques autrement que par des recours individuels. Or les salariés hésitent à poursuivre leur employeur ou ceux qui pourraient les embaucher de peur d'avoir à en subir les conséquences.
- 2/ La difficulté des entreprises et des employeurs publics à mesurer et objectiver leurs éventuelles pratiques discriminatoires.
- 3/ Certaines règles relatives au recrutement dans la fonction publique sont insuffisantes pour prévenir toutes les discriminations, notamment celles qui peuvent résulter implicitement de biais de sélection mal identifiés.

Mesure n°1 : Mieux lutter contre les discriminations à l'embauche et dans l'emploi

Contexte

Le Gouvernement a décidé la mise en place d'un groupe de dialogue sur la lutte contre les discriminations à l'embauche et dans l'emploi co-piloté par les ministres du Travail, de la Ville de la Jeunesse et des Sports. Ce groupe associe les partenaires sociaux, les associations et des personnalités qualifiées. Il achèvera ses travaux en avril prochain, mais il a d'ores et déjà permis de dégager 3 actions prioritaires.

Enjeux

Il est indispensable de créer les outils d'une lutte efficace contre les discriminations.

Mesures

1/ Promouvoir les méthodes de recrutement non discriminatoires

De nouvelles méthodes de recrutement non discriminatoires émergent progressivement : immersion, méthode de recrutement par simulation, CV vidéo... En s'appuyant sur les conclusions du groupe de dialogue présentées en avril, le gouvernement s'engage à promouvoir ces nouvelles méthodes et veillera à ce que Pôle emploi les propose largement dans son offre de service. L'État veillera par ailleurs à ce que les entreprises dans lesquelles il détient une participation contribuent à la diffusion de ces nouvelles méthodes de recrutement.

2/ Soutenir une campagne de testing dans les entreprises en France

Le Gouvernement lancera dès cet automne une campagne de testing à grande échelle pour objectiver d'éventuelles pratiques discriminatoires en matière de recrutement. Les ministres du Travail et de la Ville, de la Jeunesse et des Sports en s'appuyant sur les conclusions du groupe de dialogue mis en place, présenteront avant l'été les modalités concrètes de cette campagne.

3/ Créer un mode de recours contentieux collectif spécifique contre les discriminations au travail

Le Gouvernement proposera la mise en place d'un recours collectif (« action de groupe ») spécifique aux discriminations au travail. L'objectif de ce recours sera de faire cesser les pratiques discriminatoires dans l'entreprise. Les contours de cette action collective seront définis par le Gouvernement à partir des conclusions du groupe de travail. Ce mode de recours contentieux collectif concernera également les discriminations au sein des fonctions publiques.

Calendrier

Le groupe de dialogue co-piloté par les ministres du Travail et de la Ville, de la Jeunesse et des Sports rendra ses conclusions en avril. Sur la base de ces conclusions, le gouvernement créera par voie législative le recours contentieux collectif courant 2015 et lancera la campagne de testing cet automne. Les méthodes de recrutement non discriminatoires seront renforcées.

Mesure n°2 : Vérifier le caractère démocratique des voies d'accès à la fonction publique

Enjeux

La Constitution prévoit que tous les citoyens peuvent avoir le même accès aux emplois publics, financés par l'impôt, en fonction de leurs talents et de leurs mérites. Toutefois, les concours de la fonction publique ainsi que les voies de recrutement sans concours peuvent comporter des biais de sélection et conduire à une forme de reproduction sociale qui prive une partie de nos concitoyens de la possibilité réelle d'accéder à la fonction publique lorsqu'ils le souhaitent. S'assurer du caractère démocratique de l'accès et de la promotion dans la fonction publique, de manière transparente, en associant des personnalités et organismes extérieurs à l'administration est une exigence démocratique et républicaine.

Mesures

- 1/ Une mission sera confiée à une personnalité reconnue en matière de lutte contre les discriminations qui pilotera un exercice d'évaluation des voies de recrutement (sans concours, par contrat, par concours) et de promotion des employeurs publics des trois fonctions publiques (ministères, collectivités territoriales, hôpitaux publics, établissements publics employant des agents publics), au regard des risques de discrimination, avec le concours d'organismes extérieurs à l'administration (organisme de recherche, inspection, centre de gestion et centre national dans la FPT).
- 2/ L'État doit être exemplaire : tous les ministères devront obtenir une labellisation (label diversité certifié par l'AFNOR) garantissant la conformité de leurs processus de gestion des agents, en particulier de recrutement et de promotion, au regard du principe de non-discrimination. Les collectivités territoriales seront encouragées à obtenir cette labellisation.

Calendrier

D'ici la mi-2016, remise des conclusions de la mission après passage en revue de l'ensemble des voies de recrutement ; d'ici fin 2016, tous les ministères devront être labellisés après révision de leurs processus de gestion.

Mesure n°3 : Développer de nouvelles voies d'accès à la fonction publique pour accroître la mixité sociale des recrutements

Enjeux

Une action déterminée doit être conduite pour accélérer l'ouverture de la fonction publique sur la société et pour répondre à l'objectif de mixité sociale qui est le prolongement du principe d'égal accès de tout citoyen à l'emploi public.

Mesures

- 1/ L'État va accueillir dès la rentrée 2015, 4 000 nouveaux apprentis (et 10 000 à compter de la rentrée 2016), dans le cadre d'un dispositif en alternance (stages opérationnels dans les services et formation théorique). Cet effort s'ajoute à celui des collectivités locales. Il permettra aux jeunes d'entrer en contact avec les services publics et d'y acquérir une expérience professionnelle valorisante leur permettant de se présenter, aux concours ou d'être recrutés sur des emplois sans concours.
- 2/ La ministre de la Fonction publique proposera avant le 1^{er} juillet 2015, après expertise juridique, la possibilité de créer une nouvelle procédure de pré-recrutement sur contrat, ouvert aux jeunes de moins de 28 ans et sur critères sociaux, donnant vocation à la formation, au tutorat et, dans des conditions à concerter, à l'accès aux catégories A, B et C de la fonction publique.
- 3/ Pour l'accès à la catégorie A, un nouveau dispositif de classe préparatoire pour l'accès à la fonction publique sera créé, dans les trois fonctions publiques adossé à toutes les écoles de service public, ce dispositif permettra à 1 000 jeunes diplômés de préparer les concours de catégorie A, sur la base de critères liés aux conditions de ressources de leur famille, ou à la situation de chômage du jeune.

Calendrier

Dès la rentrée 2015, formation de 4 000 jeunes en apprentissage par l'État ; d'ici l'été 2015, proposition d'une voie renouvelée de pré-recrutement sur contrat qui sera insérée dans le projet de loi relatif à la déontologie des fonctionnaires ; dès la rentrée 2015, mise en place des nouvelles classes préparatoires à l'accès à la fonction publique.

Mesure n°4 : Généraliser la participation de personnes n'appartenant pas à la fonction publique aux jurys de recrutement sur concours

Enjeux

Compte tenu des biais de sélection ou de reproduction sociale qu'ils peuvent comporter, il est utile de faire entrer la société civile avec un regard extérieur dans les jurys de concours. Par ailleurs, les études conduites montrent que la sensibilisation des jurys aux biais de sélection est utile pour les objectiver et les prévenir.

Mesures

- 1/ Rénovation de la composition et du fonctionnement de tous les jurys et comités de sélection intervenant pour l'accès à la fonction publique. Ils comprendront désormais des personnalités extérieures à la fonction publique, disposant d'une compétence ou d'une qualification en lien avec le recrutement à effectuer.
- 2/ Tous les membres de ces instances seront formés à la prévention des discriminations et au recrutement sur la base des seuls talents et capacités. Cette obligation sera réaffirmée par la loi.

Calendrier

Au cours de l'année 2015, la composition des jurys sera adaptée et les dispositions législatives nécessaires seront intégrées au projet de loi relatif à la déontologie des fonctionnaires.

LA RÉPUBLIQUE NUMÉRIQUE PREND SES QUARTIERS

Contexte

Pratique quotidienne de la quasi-totalité des Français, secteur économique créateur d'emplois, nouveau moyen d'engagement et de participation citoyenne, domaine dans lequel des jeunes peuvent réussir et s'insérer sans nécessairement maîtriser tous les codes de leurs aînés : le numérique est une opportunité à saisir pour une société en mutation. Il est aussi un outil formidable pour créer et diffuser des messages et animer des communautés.

Mesure n°1 : Mettre en place une « grande école du numérique » pour favoriser l'insertion professionnelle dans des métiers en demande

Enjeux

Le numérique est un secteur porteur et les entreprises françaises ont un besoin toujours croissant de profils spécialisés et de personnes formées à ces technologies. Les dispositifs innovants de formation accélérée au numérique (de 3 à 24 mois) permettent, grâce à des formations intensives sans prérequis académique, de redonner un nouvel élan à des jeunes parfois sortis du système scolaire sans diplôme ni qualification et, plus généralement, à des publics en reconversion.

Mesures

La « grande école du numérique » ne sera pas un établissement unique, mais un réseau d'initiatives sur le territoire, issues du monde académique, du monde associatif ou du monde de la formation professionnelle. L'objectif est de proposer un bouquet de formations innovantes au numérique, labellisées et fondées sur l'acquisition de compétences répondant aux besoins identifiés par les acteurs économiques. Seront visés prioritairement les publics les plus éloignés de l'emploi, pour qui le numérique peut constituer une véritable opportunité.

Pour déployer la « grande école du numérique », il a été décidé de :

- 1/ Créer un label national « Grande École du Numérique » regroupant des formations au numérique intensives, accélérées et innovantes.
- 2/ Créer une structure de pilotage de la « Grande École du Numérique » chargée d'octroyer le label, d'animer le réseau des structures partenaires et de constituer en parallèle une plateforme web de formation.
- 3/ Au sein de ce label « Grande École du Numérique », soutenir le développement et l'implantation des « Fabriques du numérique » regroupant des formations au numérique intensives, accélérées et innovantes qui accueilleraient tout type de publics, sans condition de diplôme.

Calendrier

Dès mars 2015, une mission de préfiguration sera désignée pour mener une concertation avec les acteurs, définir les critères de labellisation, construire les référentiels de certification, identifier les financements disponibles... Elle remettra ses conclusions en mai 2015 et la première vague de labellisations et de créations de formations sera conduite en octobre 2015.

Mesure n°2 : Favoriser la création d'activités économiques numériques dans les territoires

Enjeux

Plus qu'ailleurs, les entrepreneurs des territoires populaires ont besoin d'être détectés et accompagnés pour passer avec succès les différentes étapes de la création d'entreprise (provoquer le « pourquoi pas moi ? ») et de son développement. Il est nécessaire de donner un nouvel élan à ces envies d'entreprendre, et de faire en sorte que les écosystèmes numériques contribuent localement à la construction de territoires inclusifs et au développement des quartiers populaires.

Mesure

Des concours de création de start-up sur le modèle des start-up week-ends seront organisés dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville. Les projets lauréats pourront bénéficier d'un accompagnement dédié de l'ensemble des partenaires publics et privés de la French Tech : incubateurs et accélérateurs, bourses, réseaux d'accompagnement, fonds d'investissement spécifiques, etc. Cette initiative visera notamment les jeunes diplômés des quartiers qui, s'ils disposent d'une formation académique et montrent une réelle volonté d'entreprendre, ne bénéficient que rarement des réseaux, des contacts ou de l'accompagnement à même de permettre la réalisation de leurs projets.

Le financement participatif pourrait constituer un levier de financement en amorçage essentiel pour la mise en œuvre de ces projets dans les quartiers par le biais de dons, de prêts ou d'investissement en capital. Les pouvoirs publics pourront s'appuyer sur des plateformes de financement existantes et reconnues pour donner de la visibilité aux projets. La future agence de développement économique des territoires pourra être associée à la mise en œuvre de ces initiatives.

Calendrier

Les premiers concours de création d'entreprise seront mis en place en juin 2015. La plateforme de référencement des projets en financement participatif sera ouverte en septembre 2015. L'objectif est d'atteindre au moins 100 projets de financement en amorçage à la fin de cette année.

Mesure n°3 : Accompagner les usages du numérique au cœur des territoires

Enjeux

Les lieux de la médiation numérique constituent autant de lieux physiques et de proximité capables de contribuer à une première sensibilisation aux innovations numériques, de (re)créer du lien social et de conférer au numérique un rôle émancipateur. Le développement des nouveaux usages du numérique (sensibilisation au code et à la production numérique *via* les fablabs notamment) est une opportunité pour repenser ces espaces de médiation sociale, leur professionnalisation et le rôle qu'ils peuvent jouer dans les premiers niveaux de sensibilisation et d'accompagnement au numérique.

Mesures

- 1/ Ces lieux seront renforcés, grâce à la création du réseau national de la médiation numérique annoncé par le Premier ministre lors de la présentation de la feuille de route du Plan Pauvreté le 3 mars dernier.
- 2/ Une plateforme de médiation sera mise en place, véritable boîte à outils au service des structures de terrain et des médiateurs permettant de valoriser les bonnes pratiques et les projets.

3/ Un Fonds de Solidarité Numérique sera créé pour valoriser les projets innovants de médiation numérique, en cohérence avec les évolutions attendues du service universel des télécoms.

Afin de professionnaliser la médiation, une reconnaissance professionnelle du statut de médiateur numérique est à l'étude dans le cadre de la future loi numérique.

Par ailleurs, deux autres dispositifs seront particulièrement mobilisés pour les espaces de médiation : les emplois d'avenir numériques (dans le cadre du programme 2 000 Emplois d'Avenir dans les EPN lancé à l'automne 2013) et les services civiques pour le numérique (un objectif de 500 jeunes en service civique dédiés à ces thématiques est fixé).

Calendrier

Lancement du réseau national de la médiation numérique, de la plateforme de médiation, du fond de Solidarité Numérique et du dispositif services civiques numériques au second trimestre 2015.

Mesure n°4 : Impliquer les habitants dans la vie de leur quartier grâce aux nouvelles technologies

Enjeux

Le sentiment d'appartenance à la communauté peut être renforcé par une meilleure implication des habitants dans le signalement des problèmes et par un meilleur outillage de la sphère publique (municipalités, bailleurs sociaux, services de l'État).

Mesure

Des initiatives sur certains territoires, en France et à l'étranger, permettent déjà aux habitants de signaler facilement un problème grâce à une application sur téléphone et de suivre son traitement par les services concernés. Dans la même logique, les start-ups peuvent aussi être mises à contribution dans la phase de résolution de certains problèmes (identification et mise en œuvre de solutions innovantes).

Pour répondre à ces objectifs, il est proposé de :

- 1/** Mettre à disposition des communes une solution numérique simple pour le signalement (web ou smartphone) d'incidents et le suivi de leur résolution (back office). Les communes décidant de mettre en œuvre cette solution seront accompagnées et formées.
- 2/** Lancer un appel à projets « Fix-it des quartiers ». Financé dans le cadre du programme Investissements d'avenir, il permettra de mettre en place une plateforme de « crowdsourcing » (identification participative) dédiée aux problèmes rencontrés par les habitants et associations locales. Elle ouvrira, en réponse, des défis d'innovation à destination des startups. Le temps de la réponse au défi, la start-up intégrera un jeune dans son équipe. En fonction du sujet traité, le financement participatif pourra compléter le financement public.

Calendrier

L'appel à projets « Fix-it des quartiers » sera lancé dès juin 2015. La première version de la solution numérique de signalement d'incidents sera mise à disposition en septembre 2015 (objectif : 100 communes concernées avant la fin de l'année). Mi-2016, les solutions pouvant être généralisées seront identifiées.

Mesure n°5 : Gagner la bataille des idées sur internet

Enjeux

Le numérique est un formidable outil d'expression et de création. Mais les discours de haine ou les campagnes de désinformation portant atteinte aux valeurs de la République ne doivent pas se propager sans réaction appropriée.

Mesure

La sphère institutionnelle et citoyenne (associations, administrations, médias publics, créateurs) doit s'approprier les outils et les codes du numérique pour parler à tous, recréer un lien fort avec la population jeune, et faire porter, lorsque c'est nécessaire, un contre-discours qui puisse mettre fin à la désinformation.

Pour répondre à ces objectifs, il est proposé :

- 1/ De créer des incubateurs de nouveaux médias citoyens, notamment de médias gérés par et pour les jeunes, qui pourront bénéficier de soutien financier public et de l'appui de l'audiovisuel public, afin d'encourager l'émergence de nouvelles voix, de nouvelles paroles qui fassent partie de notre société et de notre vivre ensemble, de nouvelles créations qui donneront des clés de compréhension du monde contemporain.
- 2/ De rassembler l'ensemble des acteurs concernés (associations, grands acteurs du numérique, experts, chercheurs, psychologues, créateurs numériques) afin de prototyper un ensemble d'outils et de techniques que pourraient utiliser les associations pour repérer les conversations publiques les plus dérangeantes, identifier les influenceurs les plus pertinents, et générer facilement des contenus de réponse adoptant les codes du web (infographies, GIF animés, mèmes, etc.), afin qu'elles puissent influencer le plus efficacement possible sur la conversation globale.
- 3/ De mobiliser à cet effet une partie de la communauté de volontaires (créateurs, développeurs, animateurs de communautés en ligne, graphistes...) qui seraient prêts à s'engager bénévolement par la création d'outils numériques au service des valeurs de la République.

Calendrier

Lancement des appels à volontariat pour constituer une première communauté de volontaires en mars 2015 ; premiers hackathons « Tous connectés contre la haine » et prototypage des outils qui pourraient être généralisés pour les associations en avril-mai 2015 ; ouverture des premiers incubateurs de nouveaux médias citoyens en septembre 2015 ; développement d'outils numériques pour les associations, formations et accompagnements à l'usage à l'automne 2015.

LA RÉPUBLIQUE AU QUOTIDIEN

HABITER

Contexte

Pour favoriser la mixité sur les territoires, il convient d'agir sur l'offre de nouveaux logements, en veillant à sa bonne répartition spatiale, sa diversité, et son adaptation aux besoins et aux revenus des ménages ; il convient également d'agir sur le parc social existant, en réformant les attributions des logements sociaux et les politiques de loyers pratiqués, afin qu'elles constituent de véritables leviers de mixité sociale à l'échelle des communes et des quartiers. L'action publique doit être mobilisée pour permettre, à la fois, aux quartiers « politique de la Ville » de gagner en attractivité et aux autres quartiers de s'ouvrir à l'accueil de nouvelles populations.

Mesure n°1 : Mieux répartir le parc social sur les territoires

Enjeux

Votée en 2000, la loi SRU oblige certaines communes à atteindre 25% de logements sociaux avant le 31 décembre 2025. Elle remplit ses objectifs et constitue un moteur de production de logements sociaux efficaces. Il faut la conforter et renforcer son application. Les communes déficitaires, au nombre de 1000 environ, rattrapent pour 2/3 d'entre elles le retard enregistré. Cependant, certaines communes continuent à ne pas respecter leur objectif. Face à l'urgence des besoins, il convient d'utiliser plusieurs leviers.

Mesures

1/ Construire des logements sociaux dans les communes défaillantes

Pour les communes qui ne remplissent pas leurs obligations légales, 216 recensées à ce jour, et dont la liste sera publiée chaque année, les préfets devront faire des propositions avant le mois de juin 2015 pour produire des logements sociaux en délivrant au nom de la commune des permis de construire dans certains secteurs identifiés au sein de ces communes et en préemptant du foncier, des logements ou des immeubles existants qui seront transformés en logements sociaux.

Un délégué interministériel, Thierry REPENTIN, sera nommé dans les prochains jours pour venir en appui aux préfets dans la mise en œuvre de ces mesures et la mobilisation des services déconcentrés de l'État en faveur de la construction de logements sociaux.

À l'inverse, des instructions seront données aux préfets pour limiter la construction de logements sociaux dans les 1 500 quartiers prioritaires de la politique de la ville dès lors que le taux de logement social y dépassera 50%.

2/ Reconstruire hors des quartiers

Dans le cadre du nouveau programme national de renouvellement urbain, l'offre de logements sociaux démolis sera reconstituée en priorité en dehors des quartiers prioritaires politiques de la ville. Le logement intermédiaire et l'accession à la propriété seront favorisés dans ces quartiers.

Calendrier

2^e trimestre 2015.

Mesure n°2 : Revoir la politique des loyers dans le parc social pour diversifier l'occupation des immeubles

Enjeux

Aujourd'hui, les loyers du parc social sont fixés en fonction du financement d'origine du logement. Les populations dans chaque immeuble sont trop homogènes socialement. Il faut désormais donner davantage de souplesse à une politique de loyer aujourd'hui très rigide pour faire primer les objectifs de mixité sociale sur les questions techniques de financement des logements.

Mesure

Permettre de fixer le loyer d'un logement qui se libère à un niveau compatible avec les revenus d'un demandeur plus modeste. Cette possibilité permettra de minorer le loyer d'un logement dans une zone favorisée pour l'attribuer à un ménage à faible ressources. Afin de ne pas fragiliser son équilibre économique, le bailleur social sera autorisé, en compensation, à pratiquer un loyer plus élevé dans un autre secteur.

Calendrier

2015.

Mesure n°3 : Moderniser et piloter à la bonne échelle la politique d'attribution

Enjeux

Aujourd'hui les politiques d'attribution sont trop compartimentées entre les différents financeurs du parc social et elles ne se situent pas à la bonne échelle territoriale pour répondre aux enjeux de mixité. Les règles et le cadre des attributions conduisent de fait à concentrer les ménages les plus en difficulté dans les mêmes quartiers. Par ailleurs, le candidat locataire n'est pas acteur du processus d'attribution et il subit l'application de règles mal connues et complexes. Il convient de refonder en profondeur les pratiques en matière d'attribution.

Mesures

1/ Réorganiser le pilotage des attributions

Définir les politiques d'attribution, voire dans certains cas attribuer les logements sociaux, au niveau intercommunal, pour bénéficier d'une offre disponible plus importante et combattre la ghettoïsation (en particulier pour les ménages concernés par un relogement ANRU).

Mutualiser au niveau intercommunal l'offre disponible de logements entre les différents financeurs publics qui disposent de droits d'attribution sur les logements vacants (État, communes, intercommunalités et bailleurs sociaux).

Classer les immeubles au niveau intercommunal en fonction de leur occupation sociale sur la base de critères économiques objectifs.

2/ Améliorer la transparence des attributions

Généraliser les systèmes de classement des demandeurs de logement selon des critères de priorité transparents définis à l'échelle intercommunale (cotation de la demande).

Développer la mise en ligne sur internet des logements sociaux disponibles afin que le candidat locataire devienne acteur de sa demande et se porte candidat sur des logements identifiés.

3/ Mettre les attributions au service de la mixité

Les quartiers prioritaires de la politique de la ville qui concentrent les difficultés économiques et sociales, ont été définis par rapport aux bas revenus de leurs habitants. Pour casser les phénomènes de relégation, il faut mobiliser les attributions au service de la mixité. Ainsi les personnes dont les ressources se situent au-dessous du seuil de bas revenus, notamment celles dont le logement relève des préfectures au titre du DALO (droit au logement opposable), ne devront plus être logées dans les 1 500 quartiers prioritaires de la politique de la Ville. Des solutions alternatives de logement devront être prioritairement trouvées hors de ces quartiers. Ces nouvelles pratiques d'attribution commenceront à se mettre en œuvre dès 2015.

Calendrier

Il sera précisé lors d'une prochaine communication des ministères du Logement et de la Ville.

Mesure n°4 : Accélérer la mise en œuvre du nouveau plan de renouvellement urbain

Enjeux

Le renouvellement urbain est un outil majeur de la transformation du cadre de vie des quartiers défavorisés. Le PNRU2, qui prévoit 5 milliards d'euros de subventions, permettra la réalisation de 80 milliards d'euros de travaux entre 2015 et 2025.

Mesure

Afin d'avancer de deux ans (dès 2015 et 2016) des démolitions-reconstructions prévues dans le cadre du programme de renouvellement urbain NPNRU, un préfinancement, de l'ordre de 1 milliard d'euros, aux opérations soutenues par l'ANRU sera mis en place avec l'appui de la Caisse des Dépôts.

Calendrier

Mise en œuvre immédiate.

Mesure n°5 : Accélérer le remembrement du patrimoine des organismes HLM trop nombreux sur certains territoires

Enjeux

On dénombre aujourd'hui environ 800 organismes HLM pour un parc de logements sociaux de 4,7 millions en 2012. Dans certaines communes plus de 20 organismes gèrent des immeubles. Cette multiplicité des acteurs constitue un obstacle à la conduite de politiques publiques sur le logement et à la bonne gestion locative des immeubles.

Mesure

Dans les cas extrêmes de dispersion, un remembrement des patrimoines est nécessaire. Il sera organisé en 2015, prioritairement sur trois sites : Évry-Courcouronnes, Noisy-le-Grand et Plaine Commune.

Calendrier

Il est demandé à l'Union sociale de l'habitat, en lien avec les organismes concernés, de faire des

propositions pour juin 2015.

Mesure n°6 : Mieux articuler renouvellement urbain et développement économique

Enjeux

La réhabilitation des immeubles ne suffit pas à créer des villes, équilibrées et revalorisées. Le développement économique, l'emploi, la participation des habitants, l'excellence environnementale etc...sont également indispensables.

Mesures

- 1/** Conditionner et moduler les aides de l'ANRU en fonction de la qualité et de l'ambition des projets. Seuls les projets qui visent une transformation du quartier grâce à un impact global, urbain économique, social et environnemental seront financés par l'ANRU et parmi ceux-ci, ceux qui s'inscriront dans une logique d'excellence sur le maximum de thématiques bénéficieront de financements plus importants.
- 2/** Renforcer le lien entre emploi et logement. Les clauses d'insertion dans les marchés publics passées par les collectivités locales qui conventionnent avec l'ANRU seront généralisées.

Calendrier

Dès l'adoption du nouveau règlement général des aides de l'ANRU en 2015.

VIVRE EN SÉCURITÉ DANS L'ESPACE PUBLIC

Contexte

Les phénomènes d'insécurité, de violence et de délinquance dans l'espace public sont des facteurs puissants de ségrégation spatiale et sociale. Ils peuvent également devenir des marqueurs d'inégalités. Le fait de pouvoir aller et venir en toute sécurité conditionne l'exercice au quotidien par les citoyens de beaucoup de leurs libertés. La sécurité est par ailleurs nécessaire au développement des transports collectifs et, plus largement, au développement des usages sociaux de la ville durable. La dégradation de l'espace public entraîne des phénomènes de regroupement et de migrations spatiales vers des quartiers ou zones résidentielles mieux sécurisés. La mixité sociale se réduit faute d'opportunités de rencontre. L'espace public disparaît.

Mesure n°1 : Prolonger le dispositif des ZSP

Enjeux

Afin d'améliorer la sécurité des Français, 80 zones de sécurité prioritaires ont été créées depuis 2012 dans des quartiers populaires, des centres-villes ou des zones péri-urbaines en situation de sécurité dégradée.

La méthode des ZSP est de concentrer les efforts sur un nombre réduit d'objectifs, ciblés et évolutifs, adaptés aux particularités des territoires concernés, afin d'obtenir des résultats concrets au bénéfice des conditions de vie de la population. Elle repose sur une action coordonnée des différents types d'unités de police mobilisables (des unités d'ilotage aux services d'investigation judiciaire ou de renseignement). Leur bilan est positif. En 2014, les vols à main armée y ont reculé de 26%, les incendies de véhicules de 11% et les cambriolages de 3,8%.

Mesure

Prolonger pour trois ans supplémentaires le déploiement des 80 zones de sécurité prioritaires avec le cas échéant des redéploiements territoriaux ou la désignation de nouvelles ZSP.

Calendrier

Année 2015.

Mesure n°2 : Poursuivre le recrutement de nouveaux policiers et gendarmes

Enjeux

La sécurité dans l'espace public suppose la présence des forces de sécurité sur la voie publique, donc un renforcement en effectif de la police et de la gendarmerie nationales.

Mesure

Poursuivre le recrutement de 500 policiers et gendarmes supplémentaires en 2015, 2016 et 2017. Ces effectifs permettront de renforcer la présence policière dans les quartiers où la délinquance et le sentiment d'insécurité sont les plus élevés.

Calendrier

Mesure étalée sur les trois prochaines années.

Mesure n°3 : Généraliser les caméras-piétons sur les équipes de patrouille

Enjeux

Afin de renforcer les liens entre les services de sécurité et l'ensemble de la population, il convient d'entretenir en permanence des dispositifs de proximité fondés sur le professionnalisme, la pédagogie et la communication. Plus particulièrement, il est important de prévenir les malentendus et tensions pouvant naître ou prospérer sur la base d'une perception d'action discriminatoire ou d'un manquement déontologique avéré à caractère discriminatoire.

D'importantes mesures ont été prises depuis 2012 : nouveau code de déontologie commun à la police et à la gendarmerie, identification individuelle de chaque policier et gendarme, saisine en ligne des inspections générales professionnelles de la police et de la gendarmerie... Parmi ces mesures, le port de « caméras piétons » sur les équipes de patrouille est de l'avis général un succès car, en raison de l'objectivation des situations et des responsabilités, l'enregistrement des interventions est un facteur d'apaisement des tensions.

Mesure

Généraliser en cinq ans le déploiement des caméras-piétons sur les équipes de patrouilles et d'intervention de la police et de la gendarmerie, sur la base du succès de l'expérimentation lancée en 2013. Parallèlement à l'extension de cet outil, il conviendra de lui donner un cadre légal et réglementaire définitif en 2015.

Calendrier

Courant 2015.

Mesure n°4 : Développer la mise en œuvre des mesures de travaux d'intérêt général et de réparation pénale

Enjeux

La prévention de la récidive des adolescents et jeunes adultes inscrits dans une trajectoire délinquante est une des priorités de la stratégie nationale de prévention de la délinquance (2013-2017), qui préconise notamment le recours plus important aux travaux d'intérêt général (TIG).

La loi du 15 août 2014 prévoit le recours aux TIG et actions d'insertion ou de réinsertion ou de prévention de la récidive pour individualiser davantage les peines, renforcer l'efficacité des sanctions pénales et faciliter la réinsertion.

Par ailleurs, pour que la réponse à des dégradations de biens (patrimoine des bailleurs, mobilier urbain...) soit responsabilisante, il convient de développer la mise en œuvre rapide de mesures de réparation pénale, notamment pour les mineurs primo-délinquants, avec le dispositif « Tu casses, Tu ré pares ».

Mesure

Développer les partenariats avec les associations, les entreprises privées et publiques pour faciliter la mise en œuvre de mesures de TIG et de réparation pénale en concluant des accords nationaux avec des entreprises nationales publiques ou privées, en déclinant ces accords au niveau local. Seront prioritairement ciblées les personnes mineures condamnées à une peine de TIG ou devant exécuter une mesure de réparation pénale ordonnée par le procureur de la République ou par le juge des enfants, les personnes majeures condamnées à une peine de TIG ou devant exécuter une mesure de travail non rémunéré (TNR), et les personnes majeures détenues, dans le cadre d'un aménagement de peine.

Une attention particulière sera portée aux tribunaux de grande instance dont les ressorts comprennent une zone de sécurité prioritaire et plus généralement ceux qui concentrent des quartiers prioritaires de la politique de la ville.

Calendrier

Dès 2015, les contrats de ville déclineront ces objectifs : les plans annuels ajusteront les actions à développer pour les atteindre. Une instruction conjointe des ministres de la Justice, de l'Intérieur et de la Ville, de la Jeunesse et des Sports sera adressée sur ce sujet aux procureurs de la République et aux préfets.

Mesure n°5 : Généraliser dans les zones de sécurité prioritaire un dispositif de suivi renforcé de jeunes en voie d'exclusion, appelé «Pack 2^e chance»

Contexte

Une fraction significative des publics éligibles aux dispositifs que les pouvoirs publics mettent en œuvre pour apporter des réponses aux difficultés qu'ils rencontrent en matière d'emploi, de formation, de logement, de transport leur échappe. Les causes sont multiples : effets de seuil, engorgement de certains services administratifs ou associatifs, défiance envers les institutions. Elles empêchent de développer sereinement une approche globale des problèmes à régler et aboutissent à élargir le fossé qui sépare ces populations des institutions, des services publics. Il en résulte en définitive une perte de confiance totale en son propre avenir ou, dans le pire des cas, l'engagement d'une trajectoire de violence ou de radicalisation. Ce phénomène est particulièrement sensible dans les zones de sécurité prioritaire, c'est-à-dire les quartiers populaires, les centres-villes ou les zones péri-urbaines en situation de sécurité dégradée.

Enjeux

Il s'agit, à commencer par les ZSP, de déployer de nouvelles actions volontaristes visant à renouer le contact avec les jeunes de 18 à 25 ans, sans emploi, diplôme ou formation, se trouvant en risque de basculement dans la délinquance. L'objectif est de remettre du cadre dans les parcours et d'apporter des solutions globales et adaptées à la situation de chacun.

Mesure

Création dans les ZSP de cellules restreintes chargées du suivi actif de jeunes (12 au maximum) et assurant pour chacun d'entre eux une fonction de « coaching ». Ces cellules, composées d'agents des administrations de l'État ou des collectivités territoriales dans un format qui devra s'adapter à chaque territoire (par exemple DIRECCTE, Pôle emploi, Mission locale, PJJ, délégué du préfet, conseil régional ou départemental), coordonnées par le préfet, seront chargées de proposer au jeune un parcours d'insertion vers l'emploi tout en accélérant l'entrée dans les autres dispositifs d'aide.

La cellule sollicite tous les dispositifs existants de repérage et de suivi des jeunes (plateformes de lutte contre le décrochage, réseaux FOQUALE, PLIE, chantiers d'insertion, SPIP, PJJ, etc.) et mobilisera également un réseau d'entreprises partenaires afin d'identifier les emplois susceptibles d'être occupés par ces jeunes.

Ce dispositif, expérimenté depuis 1 an dans les cinq ZSP de la métropole lyonnaise, s'appuie sur un principe d'engagement réciproque : la cellule se mobilise pleinement pour amener le jeune à l'emploi tandis que le jeune met tout en œuvre pour favoriser son insertion (ponctualité, se rendre aux entretiens avec son référent, etc.).

Calendrier

Dès 2015.

ÉTUDIER

I. Renforcer la mixité sociale

Contexte

Les fortes disparités sociales entre collèges sont dues, en premier lieu, à la ségrégation résidentielle. Si en 2007, une réforme et même la « disparition de la carte scolaire » ont été annoncées, en réalité, aucune disparition n'a eu lieu. C'est l'organisation des dérogations qui a été modifiée. À l'échelle de l'Europe, tous les pays cherchent un point d'équilibre entre l'exercice d'une préférence parentale et celle d'une régulation de cette préférence par les autorités scolaires afin d'éviter les déséquilibres sociaux ou scolaires des établissements.

Mesure n°1 : Créer des secteurs communs à plusieurs collèges pour favoriser la mixité sociale

Mesure

Pour veiller à la mixité sociale des publics scolarisés au sein des établissements, le code de l'éducation prévoit dorénavant que « lorsque cela favorise la mixité sociale, un même secteur de recrutement peut être partagé par plusieurs collèges publics situés à l'intérieur d'un même périmètre de transports urbains ». La définition de secteurs communs à plusieurs collèges, avec les collectivités territoriales volontaires, permettra une véritable avancée en globalisant la répartition d'un ensemble d'élèves entre plusieurs collèges.

Sur la base d'un diagnostic partagé, de nouveaux secteurs de recrutement des collèges seront définis, avec les conseils départementaux, pour regrouper plusieurs établissements et favoriser ainsi une meilleure mixité sociale. Une procédure d'affectation des élèves sera également mise en place pour renforcer la mixité sociale des établissements de ces nouveaux secteurs.

Calendrier

Un état des lieux en matière de mixité sociale au sein des collèges publics et privés sous contrat sera réalisé sur l'année 2015-2016 avec les départements. Le ministère de l'Éducation nationale livrera en 2015 un outil de mesure permettant aux acteurs de terrain de définir un « micro territoire » et de mesurer la ségrégation entre les collèges, tout en permettant d'effectuer des simulations.

Mesure n°2 : Introduire l'objectif de mixité sociale dans la définition des districts de recrutement des élèves pour les lycées

Mesure

Les différences de composition sociale des lycées sont très fortes mais elles dépendent avant tout de l'offre du lycée (professionnel ou général et technologique, séries offertes, enseignements d'exploration, options) et de la composition des districts. Pour autant, la mixité sociale doit également être un objectif. Dans le cadre de l'examen du projet de loi sur la nouvelle organisation territoriale de la République, un article adopté

précise dorénavant que les districts de recrutement des élèves pour les lycées de l'académie sont définis conjointement par l'éducation nationale et la région en tenant compte des critères d'équilibre démographique, économique et social et en veillant à la mixité sociale.

Calendrier

Pendant l'année scolaire 2015-2016.

Mesure n°3 : Prévenir le contournement de la carte scolaire en déployant une offre éducative accessible à tous

Mesure

Les enseignements ne constituant pas une continuité de scolarité entre le collège et le lycée ne doivent plus constituer un motif de dérogation pour l'affectation. Sur l'ensemble du territoire, tous les élèves auront accès aux ressources pédagogiques mises en place, depuis la rentrée 2014, par le Centre national d'enseignement à distance, grâce à une plate-forme en ligne et une application mobile sous la forme de contenus scolaires numérisés. Cette offre pourra être couplée à des activités en présentiel dans les établissements scolaires.

Calendrier

Une phase pilote sur quelques académies sera lancée en 2015.

Mesure n°4 : Conditionner l'accès des enseignants à un grade plus élevé à l'exercice en éducation prioritaire

Mesure

Dans le cadre des travaux conduits en 2014 sur les missions des personnels enseignants des premier et second degrés, un grade à accès fonctionnel pour les enseignants a été créé. Ce grade sera ouvert principalement aux enseignants ayant exercé au sein des établissements les plus difficiles de l'éducation prioritaire.

Calendrier

Rentrée 2016.

II. Lutter contre les inégalités

Contexte

Les élèves résidant dans les territoires défavorisés se trouvent dans une situation d'inégalité forte. Deux données illustrent ce constat : les élèves issus des milieux défavorisés ont une probabilité 1,5 fois plus forte de redoubler que ceux issus de milieux favorisés. La mise en œuvre de la refondation de l'éducation prioritaire et celle de la réforme de la politique de la ville répondent à la même volonté de lutter contre ces inégalités territoriales et sociales et s'inscrivent dans le même calendrier : c'est une chance et une occasion qu'il faut saisir pour faire mieux. La réforme du collège, annoncée dans les prochaines semaines, luttera aussi contre les inégalités en permettant enfin à tous les élèves d'acquérir les fondamentaux dans toutes les disciplines.

Mesure n°1 : Scolariser 50% des enfants de moins de 3 ans dans les réseaux d'éducation renforcé (REP+)

Enjeux

Le ministère de l'Éducation nationale déploie depuis 2013 des moyens supplémentaires pour permettre la pré-scolarisation des enfants de moins de 3 ans dans les territoires les plus défavorisés : c'est un moyen efficace et reconnu pour favoriser la réussite scolaire de tous et en particulier lorsque, pour des raisons sociales, culturelles et/ou linguistiques, les familles sont éloignées de la culture scolaire.

Mesure

Mobiliser des nouveaux emplois pour scolariser 50% des enfants de moins de 3 ans dans l'éducation prioritaire la plus difficile (REP+). Pour éviter que cet effort ne se heurte à des impossibilités pratiques tenant au défaut de locaux, dans les 400 quartiers qui vont bénéficier d'opérations de renouvellement urbain, la dotation politique de la ville, pourra être prioritairement orientée, en complément de la mobilisation du droit commun par les communes, vers le financement de travaux ou d'acquisitions permettant d'accueillir ces enfants. L'information et la sensibilisation des familles pour susciter une demande de scolarisation à partir de 2 ans seront renforcées et les familles seront orientées vers une inscription de leurs enfants dans les toutes petites sections de maternelle, associant les partenaires de l'éducation nationale (communes, PMI, autres ministères, CAF...).

Calendrier

Objectif de 50% des enfants de moins de 3 ans en REP + en 2017.

Mesure n°2 : Lutter contre le décrochage

Enjeux

Les jeunes en situation de décrochage sont dans une situation de souffrance et sont davantage confrontés au chômage, notamment de longue durée, ou occupent plus souvent des emplois précaires et peu qualifiés. L'école, qui ne parvient pas aujourd'hui à valoriser et motiver tous les élèves, est alors rejetée en tant qu'institution par ces jeunes qu'il est ensuite très difficile de faire revenir en formation. La lutte contre le décrochage contribue donc à la prévention de la pauvreté mais aussi à notre redressement économique, compte tenu des coûts sociaux associés au décrochage. Dans ce contexte, le Président de la République a fixé pour objectif de diviser par deux d'ici 2017 le nombre de jeunes sortant sans qualification du système éducatif.

Mesure

Les académies sont mobilisées pour décliner opérationnellement la « stratégie de lutte contre le décrochage » et pour être en première ligne avec les autres services de l'État et ceux de la région, pour mettre en œuvre le « droit au retour en formation ». Il s'agit de faire accéder à la qualification – et donc à l'insertion professionnelle – les 620 000 jeunes sortis du système scolaire, aujourd'hui ni en emploi ni en formation, et les 140 000 jeunes qui chaque année quittent l'école sans qualification. Des moyens en crédits budgétaires et en ressources humaines seront déployés à cette fin. Une campagne de communication sera mise en place en direction des jeunes bénéficiaires des nouvelles dispositions du droit au retour en formation.

Calendrier

De 2015 à 2017.

Mesure n°3 : Étendre le programme de réussite éducative (PRE)

Enjeux

Le programme de réussite éducative (PRE) a pour but la prise en charge individualisée à partir de 2 ans d'enfants en « fragilité » repérés sur la base de critères multiples. Il s'étend de l'école maternelle au collège, voire au-delà dans certains cas. Le dispositif repose sur l'approche globale des difficultés rencontrées par les enfants ainsi que sur une double volonté de placer la famille au centre de l'action et d'amener les différents acteurs du champ éducatif à coopérer. Le développement des PRE dans les Quartiers Prioritaires de la politique de la Ville qui n'en disposent pas est un autre enjeu important pour la prise en compte des enfants en fragilité et donc pour la prévention du décrochage scolaire.

Mesure

Dans chaque collège REP+ et dans les écoles associées, les PRE seront progressivement déployés là où ils sont absents et davantage mobilisés là où ils existent.

Calendrier

Dès la rentrée 2015.

Mesure n°4 : Mieux accompagner l'accès vers l'enseignement supérieur

Enjeux

La transition entre l'enseignement scolaire et l'enseignement supérieur se traduit actuellement par un accroissement des inégalités sociales d'accès au sein de l'ensemble des formations. Cet effet est amplifié en partie par la massification de la réussite au baccalauréat.

Mesure

Les établissements d'enseignement supérieur sont invités à proposer des dispositifs à destination des jeunes des établissements de l'enseignement scolaire pour mieux préparer leur insertion dans l'enseignement supérieur. Notamment ces dispositifs devront viser la réduction des inégalités sociales d'accès à l'enseignement supérieur, la lutte contre l'autocensure et les discriminations sociales ou sexuées.

Ces interventions privilégieront l'accompagnement individuel, par des enseignants et des étudiants, la mise à disposition de ressources accessibles à distance, les travaux en petits groupes, etc. Elles pourront s'inspirer des dispositifs existants tels que les cordées de la réussite, les séjours d'immersion dans l'enseignement supérieur, et le dispositif de programme d'études intégrées proposé par sept Instituts d'Études Politiques à l'initiative de l'IEP de Lille.

Ces dispositifs devront inclure un suivi post insertion dans l'enseignement supérieur. Ils cibleront particulièrement les lycées inscrits en politique de la ville, et seront portés soit par des réseaux nationaux d'établissements, soit dans le cadre des regroupements territoriaux d'établissements d'enseignement supérieur. La collaboration avec les associations œuvrant dans ces domaines sera encouragée.

Calendrier

Montée en puissance dès la rentrée 2015.

TRAVAILLER

Contexte

Les difficultés d'insertion sur le marché du travail sont particulièrement fortes pour les jeunes, dont le taux de chômage dépasse 20%, et atteint même 40% dans les territoires les plus fragiles. Là où le taux de chômage atteint des niveaux aussi extrêmes, plusieurs facteurs se cumulent, dont les principaux appellent des réponses qui relèvent de politiques spécifiques (éducation, logement, lutte contre les discriminations, etc...). Toutefois, la politique de l'emploi est évidemment essentielle, et un très grand nombre de mesures ont été successivement prises depuis des années, pour soutenir l'emploi des habitants des territoires les plus fragiles. Il s'agit donc d'accroître la lisibilité et la rationalité des dispositifs existants, d'imaginer des dispositifs innovants, qui s'appuient sur les initiatives locales, mais aussi de veiller à ce que les dispositifs de droit commun bénéficient suffisamment aux habitants de ces territoires.

Mesure n°1 : Créer une agence de développement économique des territoires

Enjeux

La France est un pays d'entrepreneurs. Le désir d'entreprendre est particulièrement fort dans les territoires populaires où le taux de création d'entreprise est deux fois supérieur à la moyenne nationale. Malgré, entre autres, le soutien de l'État, de ses opérateurs, des collectivités locales, et notamment des régions et des agglomérations, des associations ou des chambres consulaires, ces créateurs d'entreprise peinent à transformer leurs projets en succès économiques durables. Les défaillances y sont ainsi deux fois supérieures à la moyenne nationale.

Mesure

La création d'une agence, en s'appuyant sur les réseaux existant, permettra de soutenir l'initiative et le développement économique des territoires. Elle permettra d'évaluer les dispositifs existants, et proposera à tous les acteurs une approche nouvelle et partenariale. Elle garantira le repérage des projets de création d'entreprises, leur amorçage et leur développement afin de les solidifier dans la durée.

En partant d'une évaluation des besoins et en lien avec les acteurs locaux, la création de cette agence devra répondre à cinq objectifs principaux :

- 1/ lisibilité : l'agence devra notamment mettre en réseau et articuler l'action des différents acteurs.
- 2/ visibilité : l'agence devra se matérialiser sous une bannière unique dans les territoires.
- 3/ incarnation : l'initiative devra être portée par un responsable identifié et comptable des résultats économiques dans les territoires.
- 4/ simplicité : l'agence permettra aux porteurs de projets d'avoir un point d'entrée unique, en lien avec tous les acteurs locaux, pour tous les aspects de la vie de l'entreprise.
- 5/ proximité : l'agence devra favoriser la mise en place de réseaux de proximité en phase avec la réalité des territoires.

Les collectivités territoriales, en particulier les Régions et les agglomérations, ainsi que la Caisse des dépôts et l'ensemble du tissu associatif, seront étroitement associés à la création et aux missions de l'agence.

Calendrier

D'ici la mi-mars, une lettre de mission sera adressée par le Premier ministre à un/des préfigurateur(s). D'ici fin juin, le/les préfigurateur(s) remettront leur rapport. L'installation de l'agence est prévue pour janvier 2016.

Mesure n°2 : S'assurer de l'accès effectif des résidents des quartiers prioritaires de la politique de la ville aux principaux dispositifs de la politique de l'emploi

Enjeux

L'exclusion économique qui frappe les habitants des quartiers populaires s'est aggravée depuis la crise financière. Le taux de chômage dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV) est près de deux fois et demie plus élevé que celui des agglomérations auxquelles elles appartiennent : 24% contre 10% en 2012. Cet écart s'est creusé d'environ 5 points depuis la crise. Le taux de chômage des jeunes y atteint 45%, et le taux de pauvreté y est trois fois supérieur à celui des unités urbaines dont elles relèvent. Or les habitants des quartiers prioritaires bénéficient moins que les autres de certains dispositifs de la politique de l'emploi.

Mesure

Compte tenu de ce diagnostic, le gouvernement s'engage à s'assurer de l'accès effectif des résidents des QPV aux mesures de la politique de l'emploi en se fixant, dispositif par dispositif, des objectifs chiffrés, en termes de ratio entre le nombre de bénéficiaires habitants dans les territoires populaires et le nombre total de bénéficiaires :

- 1/ Contrat initiative emploi : 13%.
- 2/ Contrat accompagnement dans l'emploi : 13%.
- 3/ Emplois d'avenir : 30%.
- 4/ Garantie jeunes : 21%.
- 5/ Autres dispositifs 2^e chance : École de la 2^e chance : 40% ; EPIDE : 50% ; Dispositif « réussite apprentissage » : 40% ; Formation 2^e chance : 40%.

Compte tenu de l'importance des besoins d'accompagnement, Pôle emploi mobilisera 230 conseillers sur l'accompagnement intensif des jeunes de ces quartiers et mettra en place un pilotage de la performance comparée des agences actives sur ces territoires pour valoriser les démarches d'accompagnement innovantes. Par ailleurs, comme prévu par le plan de lutte contre le chômage de longue durée présenté par le ministre du Travail, de l'Emploi, de la Formation et du Dialogue social le 9 février dernier, Pôle emploi accompagnera, en 2015, 8 000 demandeurs d'emploi dans le cadre d'une nouvelle prestation de suivi dans l'emploi. Une part importante de cette nouvelle prestation bénéficiera aux résidents des quartiers prioritaires de la politique de la ville. L'APEC développera également une offre de service d'accompagnement pour les jeunes diplômés issus des QPV.

Calendrier

Une circulaire sera adressée aux préfets de région en mars pour fixer des objectifs pour 2015. Le déploiement de l'offre Pôle emploi est d'ores et déjà en cours et celle de l'APEC est prévue à l'été 2015.

Mesure n°3 : Créer un contrat « starter » dans le secteur marchand à destination des jeunes décrocheurs

Enjeux

Les jeunes décrocheurs accèdent peu aux contrats aidés du secteur marchand, alors qu'il s'agit de dispositifs efficaces pour leur permettre d'occuper un premier emploi. Le taux d'aide auxquels le recrutement des jeunes donne droit n'est pas suffisamment incitatif par rapport au recrutement de publics ayant déjà une première expérience professionnelle. La convention signée entre le ministère de l'Emploi et le ministère de la Ville, de la Jeunesse et des Sports prévoit des objectifs sur la part des habitants des quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV) accédant aux dispositifs et mesures de droit commun de la politique de l'emploi. Or, ces objectifs peinent à être atteints, particulièrement en ce qui concerne les emplois aidés marchands.

Mesure

Créer un contrat aidé « starter » dans le secteur marchand ciblé sur les jeunes décrocheurs dont le taux de l'aide versée à l'employeur sera porté à 45%. L'objectif est de prescrire, dès 2015, 13 000 contrats « starter ».

Calendrier

Ce nouveau contrat sera mis en œuvre dès le 2^e trimestre 2015.

Mesure n°4 : Développer le recours au parrainage pour les jeunes en créant notamment une plateforme nationale du parrainage

Enjeux

Majoritairement prescrit par les missions locales, le parrainage s'avère efficace comme le démontre le taux de sorties positives de près de 65% des personnes parrainés (CDI, CDD de 6 mois et plus, alternance et formation de plus de 6 mois) alors que la moitié d'entre elles ont un faible niveau de formation (niveaux V à VI). Pour les jeunes diplômés Bac+3 suivis par « Nos Quartiers ont du Talent », ce taux s'élève à 72%. Il est particulièrement pertinent pour les jeunes des quartiers de la politique de la ville, mais il concerne un nombre encore limité de jeunes.

Mesures

- 1/** Développer le recours au parrainage : doubler le nombre de jeunes accompagnés dans le cadre du parrainage : passer ainsi de 30 000 à 60 000 jeunes accompagnés par an d'ici 2017.
- 2/** Créer une plateforme dématérialisée pour recenser tous les jeunes qui souhaitent avoir un référent au sein du monde du travail et tous les Français qui souhaitent devenir parrains. Cette plateforme sera également le lieu où seront tracées et animées les relations parrain/parrainé, et les échanges de pratiques et d'informations entre parrains ou entre parrainés. Les réseaux qui interviennent déjà sur le parrainage pourront se rattacher à la plateforme pour valider, former et appuyer les parrains.

Calendrier

L'installation de la plateforme est prévue d'ici fin juin 2015. Sa montée en puissance permettra d'accompagner 40 000 jeunes en 2015, 50 000 en 2016 et 60 000 en 2017.

Mesure n°5 : Développer les dispositifs de 2^e chance pour accompagner les jeunes décrocheurs

Enjeux

Les difficultés d'insertion professionnelle des jeunes sortis du système scolaire sans qualification nécessitent qu'une réponse appropriée puisse leur être apportée. Cette réponse suppose de s'attaquer à l'ensemble des difficultés que rencontrent ces jeunes : difficultés sociales, difficultés d'insertion, absence de qualification...

Mesure

Orienter chaque année 132 000 jeunes vers des dispositifs de 2^e chance (Garantie jeunes, école de la 2^e chance, EPIDE, service militaire adapté, formation 2^e chance et dispositif réussite apprentissage) dont 7 000 dans le cadre de dispositif comportant une offre d'hébergement.

L'ensemble des dispositifs contribuant à l'insertion et à la qualification des jeunes seront renforcés :

- 1/ Faire monter en puissance la Garantie jeunes : passer de 10 000 jeunes en 2014 à 50 000 en 2015 puis 100 000 en 2017.
- 2/ Accompagner 15 000 jeunes dans les écoles de la 2^e chance dès 2015.
- 3/ Mettre en place, dès 2015, un dispositif « réussite apprentissage » au profit de 10 000 jeunes décrocheurs en difficultés d'insertion. Les bénéficiaires du dispositif seront accompagnés avant l'entrée en apprentissage et lors des premières semaines du contrat pour prévenir la rupture de leur contrat. La mise en œuvre de ce dispositif impliquera les CFA et sera réalisée sur prescription de Pôle emploi et des missions locales.
- 4/ Expérimenter sur certains territoires un dispositif d'apprentissage « zéro coût » pour l'employeur en faveur de jeunes décrocheurs âgés de moins de 18 ans pendant la 1^{ère} année de leur contrat d'apprentissage.
- 5/ Créer un dispositif Formation 2^e chance confié à l'AFPA (Association pour la formation professionnelle des adultes) : il s'agit d'une nouvelle prestation d'accompagnement global à l'AFPA pour les jeunes en grande difficulté (hébergement, formation, appui social) au profit de 2 000 jeunes dès 2015.
- 6/ Augmenter de 1 000 chaque année le nombre de jeunes accueillis au sein d'EPIDE pour passer à 4 000 jeunes.
- 7/ Expérimenter le service militaire adapté en métropole dans trois sites : au-delà des 6 000 jeunes accompagnés outre-mer, 500 jeunes seront accompagnés dans ce cadre en métropole en 2015, puis 1 000 en 2016.

Calendrier

Ces mesures entreront progressivement en vigueur entre le printemps 2015 et le début 2016.

Mesure n°6 : Favoriser une première expérience à l'international pour les jeunes des quartiers populaires

Enjeux

Les négociations sur le cadre financier de l'Union européenne pour la période 2014-2020 ont permis une augmentation de 40% des moyens disponibles au titre du nouveau programme Erasmus+. Une part de cette enveloppe (17%) est spécifiquement dédiée aux jeunes en formation professionnelle. Pour que cette ouverture soit pleinement mise en œuvre, des actions de sensibilisation sont nécessaires.

Mesures

- 1/** Favoriser l'accès des jeunes des quartiers populaires à Erasmus+ et aux VIE, en faisant mieux connaître ces dispositifs, *via* les missions locales dans les QPV et les actions de parrainage.
- 2/** Inciter les Centres de formation d'apprentis (CFA) à promouvoir le programme Erasmus+.

Calendrier

Rentrée scolaire 2015.

SE SOIGNER

Contexte

Comparativement aux pays de même niveau de vie, l'état de santé en France apparaît globalement bon au regard de grands indicateurs comme la mortalité ou l'espérance de vie. Néanmoins, des disparités notables perdurent tant entre hommes et femmes qu'entre territoires ou catégories sociales. La stratégie nationale de santé fait de la lutte contre les inégalités sociales et territoriales une priorité qui trouve sa traduction dans le projet de loi relatif à la santé

Ainsi, dans les quartiers prioritaires, 1/3 des habitants se considèrent en mauvaise santé contre 27% dans les agglomérations environnantes. Les phénomènes d'obésité y sont plus fréquents et 1/3 des femmes déclarent souffrir de maladies chroniques.

Alors même que des conditions de vie plus difficiles génèrent des problèmes de santé plus nombreux, les habitants des quartiers de la politique de la ville souffrent également d'un déficit en matière d'équipements de santé en comparaison de ce qui est proposé dans leurs agglomérations. La densité des professionnels de santé par habitant y est également deux fois moins importante qu'ailleurs, en particulier pour les médecins spécialistes et les infirmiers.

Mesure n°1 : Assurer un suivi social et de santé renforcé dans les quartiers prioritaires

Enjeux

Il convient de répondre aux besoins d'accès aux services de santé de premier recours dans chaque quartier prioritaire et de développer une politique de prévention plus ambitieuse, notamment à destination des jeunes et des publics en fragilité psychologique.

Mesures

- 1/ Réaliser, dans chaque quartier prioritaire, un diagnostic précis des besoins de la population en matière de santé et de l'offre de soins de premier recours en tenant compte notamment de l'évolution de la démographie médicale à 5 ans.
- 2/ Soutenir les créations et le développement des structures de soins de premier recours (centre de santé, maisons pluridisciplinaires de santé). La Caisse des dépôts et consignations sera mobilisée, dans le cadre de la convention 2014-2020 signée avec le ministère de la Ville pour faciliter le financement des investissements immobiliers.
- 3/ Consolider les conseils locaux de santé mentale (CLSM) et les généraliser au titre du contrat de ville. Fin 2014, 110 CLSM étaient opérationnels et 80 sont prévus en 2015.

Calendrier

Engager le diagnostic des besoins de la population en matière de santé dès 2015.

Mesure n°2 : Assurer un suivi social et de santé renforcé pour les élèves scolarisés en REP + au cours de la scolarité obligatoire

Enjeux

Les différents rapports de l'Observatoire national des zones urbaines sensibles soulignent les écarts importants dont souffrent les habitants des quartiers en matière d'état de santé. Notamment, les phénomènes de surpoids et d'obésité, de mauvaise santé bucco-dentaire y sont plus fréquents. Dans ce contexte, le suivi social et de santé des élèves constitue un enjeu majeur

Mesure

Dans chaque collège REP +, un poste d'infirmier/infirmière et un poste d'assistant social seront prévus. Ils permettront d'assurer un suivi des élèves du collège et des écoles rattachées de manière à garantir pour tous les élèves un suivi de santé et un suivi social pendant toute l'école obligatoire, répondant notamment aux signalements des enseignants, personnels d'encadrement et de vie scolaire et aux prescriptions des médecins. Le suivi social sera assuré en cohérence avec les services des collectivités compétentes (PMI, ASE, services communaux, etc..) dispositifs prévus au contrat de ville.

Calendrier

Montée en charge progressive entre les rentrées 2015 et 2017.

ANNEXE

SYNTHÈSE DES MESURES

VIVRE DANS LA RÉPUBLIQUE

Lieux et symboles de la République

1. L'école

Mesure : Le parcours citoyen de l'école élémentaire à la terminale

2. L'engagement citoyen

Mesure n°1 : Un droit universel au service civique

Mesure n°2 : La réserve citoyenne

3. Les rites républicains

Mesure : Soutenir et encourager l'organisation de cérémonies d'accueil dans la nationalité et la citoyenneté

La laïcité, cœur battant de la République

Mesure n°1 : Mettre la laïcité et la transmission des valeurs républicaines au cœur de la mobilisation de l'école

Mesure n°2 : Réaffirmer la laïcité comme une valeur fondamentale de la fonction publique

Mesure n°3 : Créer un réseau régional de référents de la laïcité

Mesure n°4 : Faire connaître la laïcité dans le monde de l'entreprise

La langue de la République est le français

1. À l'école d'abord

Mesure n°1 : Renforcer l'apprentissage en maternelle et à l'école primaire

Mesure n°2 : Mieux accompagner la scolarité des enfants nouvellement arrivés en France

Mesure n°3 : Valoriser la langue française comme composante de notre culture commune

Mesure n°4 : Renégocier les accords portants sur les enseignements de langue et culture d'origine ELCO

2. À destination des immigrés primo-arrivants et des candidats à la naturalisation

Mesure n°1 : Renforcer les dispositifs de maîtrise de la langue française destinés aux immigrés adultes primo-arrivants (moins de 5 ans de présence en France)

Mesure n°2 : Renforcer la formation linguistique des candidats à la naturalisation

3. À destination de tous les adultes, femmes et hommes, français ou immigrés installés en France depuis longue date

Mesure : Lancer une mission de préfiguration d'une agence de la langue française en France

La culture et le sport : au service de la citoyenneté

Mesure n°1 : Mobiliser les établissements culturels et audiovisuels pour aller à la rencontre des publics les plus éloignés de la culture

Mesure n°2 : Soutenir les médias de proximité

Mesure n°3 : Programme « citoyens du sport »

Les associations au cœur du vivre ensemble

Mesure : Une éducation populaire renouvelée pour des citoyens engagés

LA RÉPUBLIQUE POUR TOUS

Poursuivre la lutte contre les inégalités entre femmes et hommes

Mesure n°1 : Lutter contre les stéréotypes sexistes

Mesure n°2 : Rendre réelle la parité dans les instances décisionnaires

Mesure n°3 : Mieux partager l'espace public

Mesure n°4 : Lutter contre les impayés des pensions alimentaires

Mesure n°5 : Développer les crèches à vocation d'insertion professionnelle pour faciliter l'emploi des femmes dans les quartiers

Combattre les discriminations, toutes les discriminations

Mesure n°1 : Mieux lutter contre les discriminations à l'embauche et dans l'emploi

Mesure n°2 : Vérifier le caractère démocratique des voies d'accès à la fonction publique

Mesure n°3 : Développer de nouvelles voies d'accès à la fonction publique pour accroître la mixité sociale des recrutements

Mesure n°4 : Généraliser la participation de personnes n'appartenant pas à la fonction publique aux jurys de recrutement sur concours

La République numérique prend ses quartiers

Mesure n°1 : Mettre en place une « grande école du numérique » pour favoriser l'insertion professionnelle dans des métiers en demande

Mesure n°2 : Favoriser la création d'activités économiques numériques dans les territoires

Mesure n°3 : Accompagner les usages du numérique au cœur des territoires

Mesure n°4 : Impliquer les habitants dans la vie de leur quartier grâce aux nouvelles technologies

Mesure n°5 : Gagner la bataille des idées sur internet

LA RÉPUBLIQUE AU QUOTIDIEN

Habiter

Mesures n°1 : Mieux répartir le parc social sur les territoires

Mesures n°2 : Revoir la politique des loyers dans le parc social pour diversifier l'occupation des immeubles

Mesures n°3 : Moderniser et piloter à la bonne échelle la politique d'attribution

Mesure n°4 : Accélérer la mise en œuvre du nouveau plan de renouvellement urbain

Mesure n°5 : Accélérer le remembrement du patrimoine des organismes HLM trop nombreux sur certains territoires

Mesure n°6 : Mieux articuler renouvellement urbain et développement économique

Vivre en sécurité dans l'espace public

Mesure n°1 : Prolonger le dispositif des ZSP

Mesure n°2 : Poursuivre le recrutement de nouveaux policiers et gendarmes

Mesure n°3 : Généraliser les caméras-piétons sur les équipes de patrouille

Mesure n°4 : Développer la mise en œuvre des mesures de travaux d'intérêt général et de réparation pénale

Mesure n°5 : Généraliser dans les zones de sécurité prioritaire un dispositif de suivi renforcé de jeunes en voie d'exclusion, appelé « Pack 2^e chance »

Étudier

1. Renforcer la mixité sociale

Mesure n°1 : Créer des secteurs communs à plusieurs collèges pour favoriser la mixité sociale

Mesure n°2 : Introduire l'objectif de mixité sociale dans la définition des districts de recrutement des élèves pour les lycées

Mesure n°3 : Prévenir le contournement de la carte scolaire en déployant une offre éducative accessible à tous

Mesure n°4 : Conditionner l'accès des enseignants à un grade plus élevé à l'exercice en éducation prioritaire

2. Lutter contre le inégalités

Mesure n°1 : Scolariser 50% des enfants de moins de 3 ans dans les réseaux d'éducation renforcé (REP+)

Mesure n°2 : lutter contre le décrochage

Mesure n°3 : Étendre le programme de réussite éducative (PRE)

Mesure n°4 : Mieux accompagner l'accès vers l'enseignement supérieur

Travailler

Mesure n°1 : Créer une agence de développement économique des territoires

Mesure n°2 : S'assurer de l'accès effectif des résidents des quartiers prioritaires de la politique de la ville aux principaux dispositifs de la politique de l'emploi

Mesure n°3 : Créer un contrat « starter » dans le secteur marchand à destination des jeunes décrocheurs

Mesure n°4 : Développer le recours au parrainage pour les jeunes en créant notamment une plateforme nationale du parrainage

Mesure n°5 : Développer les dispositifs de 2^e chance pour accompagner les jeunes décrocheurs

Mesure n°6 : Favoriser une première expérience à l'international pour les jeunes des quartiers populaires

Se soigner

Mesure n°1 : Assurer un suivi social et de santé renforcé dans les quartiers prioritaires

Mesure n°2 : Assurer un suivi social et de santé renforcé pour les élèves scolarisés en REP + au cours de la scolarité obligatoire

